

ALBAYANE

du vendredi 18 au dimanche 20 septembre 2020

N°13839

Prix : 4 DH - 1 Euro

Appel à dupliquer l'expérience de Fès-Meknès

Lutte contre le coronavirus : Accélérer le diagnostic et la prise en charge des cas positifs

A lors que les chiffres sur la contamination au coronavirus ne cessent de croître, au niveau national et tout particulièrement au niveau de la région de Casablanca, le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, a appelé, mercredi à Fès, à « dupliquer l'expérience de la région Fès-Meknès en matière de maîtrise de la situation épidémiologique à l'ensemble des régions du Royaume ». Selon le responsable ministériel, il s'agit d'« une expérience réussie qui a donné de très bons résultats, en utilisant le diagnostic rapide avec les tests sérologiques, qui montre le niveau de circulation du virus au niveau des quartiers et surtout d'une population vulnérable ».

Cette approche, a-t-il assuré, « permet une prise en charge des cas positifs dans les plus brefs délais, afin d'endiguer éventuellement la circulation du virus ».

Pour sa part, le ministre du Travail et de l'insertion professionnelle, Mohamed Amekraz a exposé, mercredi en commission à la Chambre des représentants, les différentes mesures prises dans le domaine de la protection sociale et de l'accompagnement des entreprises touchées par la pandémie de Covid-19. Ces mesures visent à généraliser la couverture médicale au profit des salariés, en renforçant le contrôle sur les déclarations des travailleurs (renforcement de l'inspection du travail et de la sécurité sociale) et en accélérant la mise en œuvre de la couverture sociale pour les catégories indépendantes.

P. 4



(Ph: Akil Macao)

Démantèlement de la cellule terroriste affiliée à l'EI Découverte à Témara d'un véhicule frigorifique contenant des substances explosives



Une opération de perquisition dans le parking d'un immeuble, sis au quartier Abbadi à Témara où se trouve un appartement de la soeur du principal suspect de la cellule terroriste liée à Daesh démantelée le 10 septembre, a été menée mercredi suite à des soupçons qu'un véhicule frigorifique appartenant au mis en cause et supposé contenir des substances explosives et inflammatoires était garé dans ce parking.

P. 3

A la famille de l'artiste Anouar Al Joundi Message de condoléances et de compassion de SM le Roi



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion à la famille de l'artiste Anouar Al Joundi, décédé mardi à l'âge de 59 ans.

Dans ce message, le Souverain affirme avoir appris avec profonde affliction le décès de l'artiste Anouar Al Joundi, implorant le Tout-puissant de l'accueillir dans Son vaste paradis parmi les vertueux.

En cette triste circonstance, SM le Roi exprime aux membres de la famille du défunt et à travers eux à leurs proches et à sa grande famille artistique, Ses vives condoléances et Sa sincère compassion suite à la perte d'un artiste créatif et talentueux, issu d'une famille artistique respectée et qui a largement contribué à la promotion de la création théâtrale nationale à travers ses écritures, ses mises en scène et son interprétation. Le Souverain dit partager les sentiments de la famille suite à cette perte douloureuse, la volonté divine étant imparable, se remémorant, avec estime, le patriotisme du défunt et sa sincère fidélité au glorieux Trône alaouite, implorant le Très-Haut de rétribuer amplement feu Al Joundi pour ses bonnes oeuvres en faveur de son art et de sa Patrie, et d'accorder patience et réconfort à sa famille.

« Et fais la bonne annonce aux endurements qui disent, quand un malheur les atteint : Certes nous sommes à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons ». Véridique est la parole de Dieu.

Les condoléances du PPS à la famille de Anouar Al joundi Une vie au service du patrimoine culturel et artistique



P. 14

Après expiration d'un délai de dix ans Renouvellement du permis de conduire et du certificat d'immatriculation

Le renouvellement des supports du permis de conduire et du certificat d'immatriculation des véhicules doit avoir lieu au plus tard dans les trois mois suivant l'expiration d'un délai de dix ans compté à partir de la date de délivrance de ces documents, a souligné jeudi le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

« Conformément aux dispositions réglementaires fixant la durée de vali-

dité des supports du permis de conduire et du certificat d'immatriculation des véhicules à dix ans, et aux dispositions des articles 38 et 58 de la loi 116-14 modifiant et complétant la loi 52-05 portant Code de la route, le renouvellement desdits supports doit avoir lieu au plus tard dans les trois mois suivant l'expiration d'un délai de dix ans compté à partir de la date de délivrance de ces documents », précise le ministère dans un communiqué.

Classement FIFA

Le Maroc conserve sa 43^e place

L'équipe nationale marocaine de football a conservé sa 43^e place au classement mondial, publié jeudi par la Fédération internationale de football (FIFA).

Au niveau africain, les Lions de l'Atlas occupent la cinquième place avec 1.456 points, derrière le Sénégal (20^e mondial), la Tunisie (26^e), le Nigéria (29^e) et l'Algérie (35^e).

Les prochaines dates Fifa en octobre constitueront ainsi une occasion pour les sélections africaines de renouer avec la compétition sur le plan continental, suspendue depuis le mois de mars en raison de la pandémie de Covid-19.

L'équipe nationale affrontera le Sénégal en amical le 9 octobre, avant de croiser le fer le 13 du même mois avec la RD Congo.

En tête du classement, si le quatuor emmené par la Belgique, suivie par la France, le Brésil et l'Angleterre demeure inchangé, le Portugal (5^eme, +2) fait son apparition dans le Top 5 à la faveur de ses victoires face à la Croatie (8^eme, -2) et à la Suède (18^eme, -1).

Rentrée scolaire « testée positive »

Faut-il s'inquiéter ?

■ Belkassem Amenzou

C'est un constat. La rentrée scolaire 2020-2021 est complètement perturbée dans certaines régions du pays. En effet, dans certaines villes où des mesures restrictives ont été prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie, les écoles demeurent fermées. La rentrée a été tout simplement repoussée. Dans d'autres localités où des cas de Covid-19 ont été découverts parmi les corps enseignant, les cours ont été suspendus. Dans la région de Drâa-Tafilalet, à Meknès, à Rabat et dans d'autres villages, certains établissements ou classes ont déjà fermé, perturbés par la détection de cas de contamination au Covid-19. Selon des informations concordantes, des cas ont été déclarés dans des écoles publiques et dans des établissements scolaires du privé. En plus de la suspension des cours, un climat de peur règne au sein des familles des enfants ayant repris le chemin des écoles où des cas de Covid-19 ont été identifiés. Et ce n'est qu'à partir du début de cette semaine que le ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supé-



(Ph: Akil Macao)

rieur et de la recherche scientifique a recommandé le test pour les enseignants exerçant dans les établissements où des cas de contamination au Covid-19 ont été déclarés. Ces tests, qui devaient être effectués à la veille de la rentrée, ne pourraient pas se faire aujourd'hui en quelques jours pour l'ensemble du corps enseignant. Et là où des cas seraient identifiés, les cours seraient auto-

matiquement perturbés dans tout l'établissement. Dans ces conditions, force est de constater que la formule des cours en présentiel ne pourrait être appliquée. Et l'enseignement à distance, comme solution alternative, n'est qu'une poudre aux yeux jetée aux parents afin de leur faire croire que leurs enfants ont repris le chemin de l'école... mais dans le virtuel. Surtout dans le secteur privé où

les parents ont déjà réglé les frais de scolarité de leurs enfants pour tout le premier trimestre. Dans le monde rural, les zones périphériques des grandes villes et les quartiers populaires et peuplés, il est pratiquement impossible de mettre en œuvre cette formule d'enseignement à distance. Et du coup, c'est l'égalité des chances, élément fondamental de l'égalité des droits, qui est bafouée.

Maroc-Etats Unis

Lancement du programme de partenariat pour l'enseignement supérieur

Le programme de partenariat pour l'enseignement supérieur au Maroc (HEP-M), entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et l'Agence américaine de développement international (USAID), a été lancé, mercredi à Rabat, en présence d'une panoplie de personnalités universitaires, politiques et diplomatiques. Ce programme, doté d'un budget de 5 millions de dollars, contribuera au renforcement des efforts déployés par le ministère pour la mise en œuvre de la loi cadre 51-17 relative à l'éducation, la formation et la recherche scientifique, spécialement le volet relatif à la formation initiale des enseignants de l'enseignement primaire. Le programme HEP-M sera mis en œuvre sur les cinq prochaines années par Mary Lou Fulton Teachers College de l'Université de l'État de l'Arizona, en collaboration avec les universités et centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation (CRMEFs).

Dans le cadre de ce partenariat, les universités marocaines bénéficieront d'appui en termes de renforcement de leurs capacités institutionnelles, ainsi que d'une mise à niveau de leurs ressources humaines pour la mise en œuvre du nouveau programme de formation initiale des enseignants de



primaire "Licence en Éducation" au sein des CRMEFs. De même, les enseignants seront dotés de compétences à même d'améliorer leurs pratiques d'enseignement et répondre aux besoins d'apprentissage des élèves. Intervenant à la cérémonie de lancement officiel, le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi a mis en avant la nécessité de développer les compétences

des enseignants du cycle primaire et de les initier aux techniques d'apprentissage à distance, ainsi qu'aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). A cet égard, le ministre a mis en relief la particularité du profil de l'enseignant du cycle primaire, expliquant qu'il doit être multidisciplinaire et polyvalent. M. Amzazi a souligné la mise en place du cycle de licence en éducation pour les bacheliers souhaitant intégrer le domaine de l'enseignement, précisant que cette licence permet la poursuite de la qualifica-

tion dans les centres régionaux des métiers d'éducation et de formation et dans les établissements d'enseignement pendant une période de deux ans.

Par ailleurs, le responsable gouvernemental s'est félicité de la coopération fructueuse entre le ministère et l'USAID, ajoutant que ce programme intervient dans le cadre des perspectives de réforme du système éducatif.

Pour sa part, le ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Driss Ouauoucha a affirmé que les enseignants du cycle primaire représentent la base du système éducatif, saluant les efforts déployés par l'USAID dans le cadre de ce programme pour la promotion de l'enseignement primaire. Le responsable a relevé qu'il s'agit d'une coopération bilatérale entre le Maroc et les États-Unis, visant à faire bénéficier le Royaume de l'expérience américaine dans le domaine des sciences de l'éducation et aider le Royaume à relever les défis pédagogiques du 21^{ème} siècle.

De son côté, l'ambassadeur des États-Unis au Maroc, David Fisher a indiqué que le programme de partenariat pour l'enseignement supérieur au Maroc jettera les bases d'un nouveau système de formation des formateurs, fournissant au Royaume une nouvelle génération d'enseignants hautement qualifiés.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

La relance à pas sûrs !

Il est bien évident que le tourisme a subi un coup dur, en ces moments de crise de santé. L'hôtellerie et les diverses activités du secteur ont battu de l'aile, durant plus de six mois, avec la mise en application d'une panoplie de mesures dont la plus drastique n'est autre que la fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres. Le tourisme était toujours trop sociale pour accuser une telle restriction de manière subite et brutale. La saison estivale était quasiment renvoyée aux calendes grecques, si ce n'était les afflux des visiteurs nationaux qui ont submergé certaines destinations du royaume. Par conséquent, les hôteliers, les voyageurs, les restaurateurs, les transporteurs, les bazaristes, les guides..., trouvent toutes les peines du monde à joindre les deux bouts. Les devises qui, en principe, font grossir les fonds de l'Etat, à l'instar des Résidents Marocains à l'Etranger, sont de plus en plus, raréfiées. Aujourd'hui, on se prépare à tabler sur la période hivernale qui a constitué, depuis longtemps, la saisonnalité de prédilection des hôtes en quête des destinations douces. Il est bien vrai que, ces derniers temps, on s'agit de côté du département de tutelle, aussi bien au niveau du ministère que de l'office qui débattent de la problématique tout en sachant que le royaume vient de déverrouiller le ciel national en vue de recevoir les vols conditionnés au plan purement sanitaire. Le patron de l'ONMT vient également de s'entretenir avec ses homologues tricolores afin de recouvrer le marché français qui représente, en fait le premier acteur émetteur... Cependant, peut-on encore récupérer une saison qui se pointe déjà à l'horizon ? Ce ne serait pas évident si l'on sait que les indicateurs ne sont pas totalement en faveur d'une quelconque éclaircie. Un bon hiver ne serait avantageux que si l'on préparait bien en avance. On se demanderait alors, pourquoi on ne s'était guère remué au début de la pandémie, alors que toutes les opportunités s'étaient données pour anticiper sur les marchés à toucher et les opérateurs à convaincre. Notre pays avait bien cette aubaine en mains, mais les décideurs s'étaient dérobés de leur mission au moment opportun et en mordant, sans doute, les doigts après avoir raté le coche. A présent, la relance du tourisme est tributaire de l'effort, de la synergie et de la performance de toutes les composantes régionales, d'autant plus que des prémices de redressement dans sa globalité, se font valoir au sein de certaines régions, comme le Souss Massa pour maintenir les précautions sanitaires et mettre en selle l'économie dont le tourisme occupe une place de choix.

Le SG du PPS reçoit l'Association marocaine des pilotes de ligne Benabdallah rassure l'AMPL de la solidarité du Parti

Le Secrétaire Général du Parti du Progrès et du Socialisme, Mohammed Nabil Benabdallah a reçu, mercredi 16 septembre au siège national du parti à Rabat, une délégation de l'Association marocaine des pilotes lignes (AMPL).

Au cours de cette rencontre, les membres de l'AMPL ont exposé la situation de la compagnie Royal Air Maroc, qui a été frappée de plein fouet par la crise due au Covid-19 et qui s'est traduite par le licenciement de ses travailleuses et travailleurs et la violation de leurs droits sociaux.

Pour sa part, le Secrétaire général du PPS a exprimé sa solidarité avec les travailleuses et travailleurs de la compagnie de RAM, tout en appelant à élargir le cercle du dialogue social entre les composantes de l'AMPL et la direction de la compagnie dans l'intérêt des deux parties.

Il a souligné aussi que le PPS va entreprendre différentes initiatives pour s'enquérir du sort et de l'avenir de la compagnie qui fait face à de grands problèmes économiques et sociaux.

MT

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Benabdellkader insiste sur la coordination permanente entre le ministère de la Justice et les ordres des avocats

Le ministre de la Justice, Mohamed Ben Abdelkader, a souligné mercredi à Rabat, la nécessité de la coordination et de la coopération permanente ainsi que l'assistance technique entre son département, l'unité de traitement du renseignement financier (UTRF) et les ordres des avocats, pour la mise en œuvre optimale des dispositions juridiques nationales et internationales et le renforcement du rôle de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

«Il est impératif de coopérer et de coordonner en permanence et de présenter l'assistance technique nécessaire pour une mise en œuvre optimale des obligations imposées par les instances internationales concernées, en particulier en matière de dispositions juridiques et organiques dans le domaine» de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a-t-il expliqué lors d'une rencontre de communication organisée par le ministère de la Justice, en partenariat avec l'ordre des avocats à Rabat, autour du thème «Le rôle de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme».

«Conscient de l'importance de ce sujet, de ses répercussions sur les engagements internationaux et de ses impacts sur l'économie nationale, le barreau veillera sur la mise en œuvre optimale des obligations imposées», a poursuivi le ministre, notant que le cadre juridique national adopté dans ce

sens a défini leur champ d'intervention et a préservé le caractère sacré de leur profession et ses spécificités. Il a, également, indiqué que son département veille en étroite coordination avec les syndicats des avocats à la programmation de rencontres de communication pour faire connaître les obligations imposées et les moyens à même de les mettre en œuvre, tout en offrant des guides scientifiques simplifiés au profit des avocats, relevant que le ministère fournira également des assistances techniques à travers la commission centrale créée au niveau de la direction des Affaires criminelles et des grâces. Le ministre de tutelle, a poursuivi M. Ben Abdelkader, travaille sur un projet de résolution qui sera publié prochainement dans le bulletin officiel, visant à déterminer la façon dont les avocats, les notaires et les adouls puissent s'engager dans le système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Après avoir mis en avant les efforts consentis pour renforcer le respect des exigences internationales sur les plans législatif et institutionnel et les stratégies sectorielles dans le domaine, le ministre a estimé que les conclusions et les résultats du rapport d'évaluation du système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme mettent en évidence le développement qu'a connu ce système.

Il a, par ailleurs, rappelé la volonté du Royaume de soutenir les

efforts internationaux, en particulier dans le domaine de la lutte contre le crime organisé dans toutes ses formes, précisant que le Maroc a mis en place les outils juridiques et institutionnels nécessaires depuis une dizaine d'années, en consécration de ce choix stratégique. De son côté, le bâtonnier de Rabat, Mohamed Barigou a souligné que l'ordre des avocats est disposé à s'engager pour organiser des ateliers et des formations continues en matière des dispositions juridiques pour leur mise en œuvre optimale, afin que l'avocat puisse jouer pleinement le rôle qui lui est assigné, s'arrêtant sur le rôle important du barreau dans la consolidation de la coordination entre la défense et le ministère de la Justice.

Il a, par ailleurs, fait observer que la loi marocaine relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, qui est plus ou moins conforme aux conventions internationales a fait l'objet d'amendements fondamentaux, à travers le projet de loi n°12.18 modifiant et complétant le code pénal et la loi n°43.05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Cette rencontre, qui s'est tenue dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la réunion nationale organisée par le ministère de la justice en juillet dernier, a été l'occasion de traiter des sujets relatifs, notamment, au «cadre juridique du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme», au «Rôle de l'unité de traitement du renseignement financier dans le domaine de la

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme», et «L'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme». M. Ben Abdelkader avait tenu, plus tôt dans la journée, une réunion de communication et d'échange avec le barreau de Rabat concernant les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, particulièrement au sein des tribunaux, au cours de laquelle une convention de partenariat a

été signée entre le ministère de la Justice et l'ordre des avocats portant sur la formation des formateurs dans le domaine de la maîtrise des techniques de communication et d'information et dans le domaine des procès à distance, particulièrement en matière de gestion des plateformes numériques des avocats, dans le but de leur permettre de s'engager pleinement dans la perspective de la transformation numérique de l'administration judiciaire.

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TINGHIR CERCLE D'ASSOUL COMMUNE AIT-HANI SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES						
AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE ANNEE 2020						
Le président du conseil communal d'Ait-Hani porte à la connaissance du public que des examens d'aptitude professionnelle au titre année 2020 seront organisés selon le calendrier ci-dessous.						
Année	Examen d'aptitude professionnelle pour le grade	Conditions requises	Date du concours	Heure	Nombre de poste	Dernier délais de dépôt des dossiers de candidature
2020	Adjoint technique 2 ^o grade	Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint technique 3 ^o grade à la date du concours	22/10/2020	9 heures	Poste unique	16/10/2020
2020	Adjoint administratif 2 ^o grade	Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint administratif 3 ^o grade à la date du concours	22/10/2020	9 heures	Poste unique	16/10/2020
2020	Adjoint administratif 1 ^o grade	Cet examen est ouvert aux fonctionnaires affiliés au budget communal d'Ait-Hani, et justifiant au moins (6) six ans de service réel en tant que Adjoint administratif 2 ^o grade à la date du concours	24/12/2020	9 heures	Poste unique	17/12/2020

Ait-Hani, le :

Le Président du conseil communal

Démantèlement de la cellule terroriste affiliée à l'EI

Le BCIJ découvre à Témara un véhicule frigorifique contenant des substances explosives

“ Une opération de perquisition dans le parking d'un immeuble, sis au quartier Abbadi à Témara où se trouve un appartement de la soeur du principal suspect de la cellule terroriste liée à Daesh démantelée le 10 septembre, a été menée mercredi suite à des soupçons qu'un véhicule frigorifique appartenant au mis en cause et supposé contenir des substances explosives et inflammatoires était garé dans ce parking. ”

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite des recherches et investigations menées par le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) relevant de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) et sous la supervision du parquet chargé des affaires du terrorisme, suite au démantèlement le 10 septembre de la cellule terroriste liée à Daesh et composée de 5 suspects s'activant dans les villes de Témara, Skhirate, Tiflet et Tanger, indique un communiqué du BCIJ. Le Bureau central d'investigations judiciaires a entamé mercredi, en coordination avec les techniciens en explosifs, les experts de la scène de crime et les éléments de la police scientifique et technique, l'opération de perquisition dans le parking d'un immeuble sis au quartier Abbadi à Témara où se trouve un appartement de la soeur du principal suspect suite à des soupçons qu'un véhicule frigorifique appartenant au mis en cause et supposé contenir des substances explosives et inflammatoires était garé dans ce parking, précise la même source. L'endroit où a été dissimulé le véhicule frigorifique suspect a été localisé suite à des informations obtenues dans le cadre de l'enquête préliminaire menée dans cette affaire, notamment les déclarations de l'épouse

du principal suspect, qui a indiqué son endroit à la police judiciaire et a assisté à la perquisition ayant permis la saisie du véhicule, ajoute le communiqué, notant que ce véhicule était bien fermé ce qui a nécessité pour son déverrouillage de suivre le protocole de sûreté et de sécurité en vigueur. Les mesures de fouilles ont permis la découverte et la saisie à l'intérieur du véhicule frigorifique appartenant au suspect de 6 bouteilles en verre contenant des liquides explosifs attachés à du tissu et un sabre, outre deux caissons en plastique dont l'un d'un volume de 20 litres et l'autre de 5 litres contenant les traces de substances chimiques suspectes, a ajouté la même source, précisant que ces produits seront soumis aux expertises techniques nécessaires par l'institut des sciences forensiques. Des échantillons des produits saisis, qui ont fait l'objet d'un inventaire, ont été prélevés par la police scientifique et technique, selon la même source qui précise que ces produits ont été soumis à un technicien en explosifs, avant de les transporter et de les mettre à la disposition de l'enquête préliminaire menée par le BCIJ sous la supervision du parquet chargé des affaires du terrorisme et d'extrémisme.



Charles Saint-Prot à l'hebdomadaire tunisien « L'expert »

Le conflit autour du Sahara marocain ne dépend que de l'Algérie

Le conflit autour du Sahara "ne dépend que du régime algérien qui l'alimente d'une manière artificielle et très onéreuse", a affirmé le directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques (OEG), Charles Saint-Prot. "Il est temps que le régime algérien reconsidère son obsession anti-marocaine et s'oriente vers la cessation du soutien à un complot séparatiste", a insisté M. Saint-Prot dans une interview avec l'hebdomadaire tunisien "L'expert" à paraître jeudi. Il a souligné qu'il convient désormais que la communauté internationale fasse des pressions fortes sur Alger pour mettre un terme à une crise qui n'est que le résidu de la guerre froide. Le chercheur a expliqué qu'Alger doit com-

prendre qu'"on ne fonde pas une diplomatie sur la haine". Le DG de l'OEG a rappelé qu'il s'agit d'un conflit artificiel créé de toutes pièces par le régime algérien et le bloc communiste au milieu des années 1970, notant que le Sahara marocain aurait dû revenir naturellement au sein de la mère-patrie marocaine après le départ des colonisateurs espagnols qui a suivi la Marche verte en novembre 1975 et marqué la fin de la colonisation. "C'est à ce moment que l'Algérie et le bloc communiste ont lancé le groupe séparatiste -Polisario- qui ne s'est d'ailleurs jamais vu reconnaître le statut de mouvement de libération nationale, ce qui est bien normal puisqu'il n'a pas participé à la lutte contre l'occupant espagnol et qu'il n'est qu'un simple pantin du régime algérien", a détaillé le chercheur. Il a fait observer que "l'aveuglement du

régime algérien est véritablement fossilisé dans une pensée de type soviétique". Il a, par ailleurs, qualifié d'excellentes les relations entre le Maroc et la Tunisie, parce que ce sont "deux pays sérieux, compétents et sages". "Certes, il peut y avoir, sur certains points, une concurrence économique mais cela peut être surmonté", a-t-il indiqué, soulignant que là encore, "la responsabilité du régime algérien est énorme car c'est lui et lui seul qui bloque la coopération maghrébine". Dans ce sens, il a fait savoir que ce conflit "factice" autour du Sahara marocain n'est qu'"un prétexte pour les dirigeants algériens qui sont hostiles à un grand marché, avec des règles de droit et une transparence qui mettraient au grand jour leur corruption et la nature véritablement soviétique de leur système". Revenant sur le dossier libyen, M. Saint-Prot a mis l'accent sur les efforts des "Etats sages", comme la Tunisie ou le Maroc,

pour trouver une solution à la crise. A cet égard, le chercheur a rappelé les récentes déclarations du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita dans lesquelles il souligne que le dialogue inter-libyen de Bouznika (6/10 septembre) confirme que les Libyens ont simplement besoin d'honnêtes facilitateurs du dialogue et sont capables de résoudre leurs problèmes sans tutelle ni influence. Les discussions inter-libyennes ont progressé, s'est réjoui le politologue, faisant remarquer que l'Union africaine, l'Union européenne, la France, les Etats-Unis, de nombreux pays d'Amérique latine ou la Turquie ont salué la tenue de cette réunion, et le rôle positif du Maroc pour enclencher un processus dans la ligne de l'accord de Skhirat de 2015 et sous l'égide des Nations-Unies. "Les avancées sont considérables", a-t-il esti-

mé, relevant que les délégations du Haut Conseil d'Etat libyen (Tripoli) et du parlement de Tobrouk ont annoncé qu'elles sont parvenues à un accord global sur les critères et les mécanismes transparents et objectifs pour occuper les postes de souveraineté comme elles ont convenu de poursuivre ce dialogue et de se retrouver fin septembre pour permettre l'activation de cet accord qui devrait bénéficier du soutien d'une large partie de la communauté internationale. L'enjeu en Libye est de fonder un Etat fort dans l'intérêt des Libyens et de toute la région car le monde a besoin d'un Etat stable dans cette région de la Méditerranée, a précisé le DG de l'OEG, qui est un centre de recherche français, créé en 2014, avec l'objectif de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique et des relations internationales.

Dans les camps de Tindouf

Une ONG sahraouie interpelle le CDH sur les pratiques esclavagistes à l'égard des femmes



Le Centre du Sahara pour les études et la recherche sur le développement et les droits de l'homme a saisi, mercredi, le Conseil des droits de l'homme (CDH) au sujet des pratiques esclavagistes dont sont victimes les femmes dans les camps de Tindouf, sur le sol algérien.

Intervenant par vidéoconférence dans le cadre d'un débat autour de l'esclavage, à l'occasion de la 45ème session du CDH, le président du Centre, Shaibata

Mrabih Rabaou, a attiré l'attention sur la situation "des femmes dans ces camps contrôlés par le Polisario+, en territoire algérien, qui endurent des violences graves et des pratiques d'esclavage dégradantes de leur dignité". "L'esclavage est devenu un phénomène général et courant dans ces camps selon de nombreuses agences internationales des droits de l'homme", a-t-il poursuivi, rappelant les rapports et les témoignages ayant

"signalé à plusieurs reprises que les femmes dans ces camps vivent dans une sorte d'esclavage et de servitude, et paient des impôts exorbitants tout en supportant, en silence, toutes les formes de privation". Il a énuméré, dans ce sens, les sévices et les abus commis à l'encontre des femmes vivant dans ces camps, citant notamment les cas "de viol, d'accouchements forcés ou de détentions contre leur gré". Il a évoqué également les souffrances de certaines mères de familles qui voient "leurs enfants déportés à un jeune âge sans leur consentement, vers d'autres pays où ils sont soumis à un lavage de cerveau et à un encadrement idéologique contraire à leur religion et à leur culture".

Rappelant que les résolutions des Nations Unies et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes interdisent de telles pratiques, M. Shaibata a relevé que "l'Algérie et les milices armées du Polisario+ continuent à dénigrer les droits les plus élémentaires des femmes en violation flagrante du droit international". Il a lancé, à cet égard, un appel urgent au Conseil des droits de l'homme et à la communauté internationale "pour mettre fin aux atteintes aux droits des femmes dans ces camps où règne la culture de l'impunité".

ريصال
Redal
Avis de coupure
de courant électrique

Pour améliorer la qualité de l'alimentation en électricité, Redal est amenée à réaliser des travaux entraînant une coupure de courant électrique :

Samedi 19 septembre 2020
de 8h à 16h

Skhirat

➤ Une partie de la route Souk Al Had (Sidi Bettach).

Pour toute information complémentaire,
merci de nous contacter au

0537 26 00 26

NB : l'alimentation en électricité pourra être rétablie avant l'heure prévue.

opéré par **VEOLIA**

Le ministre de la santé et la situation épidémiologique

Appel à dupliquer l'expérience de Fès-Meknès

Le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, a appelé, mercredi à Fès, à dupliquer l'expérience de la région Fès-Meknès en matière de maîtrise de la situation épidémiologique à l'ensemble des régions du Royaume.

«C'est une expérience réussie qui a donné de très bons résultats, en utilisant le diagnostic rapide avec les tests sérologiques, qui montre le niveau de circulation du virus au niveau des quartiers et surtout d'une population vulnérable», s'est félicité le ministre, dans une déclaration à la presse, en marge d'une visite à des centres de santé urbains qui effectuent les tests sérologiques pour la Covid19. Cette approche, a-t-il assuré, permet une prise en charge des cas positifs dans les plus brefs délais, afin d'endiguer éventuellement la circulation du virus. M. Ait Taleb n'a pas manqué de mettre en valeur les efforts déployés par les autorités locales et les professionnels de la santé, ainsi que par la société civile, qui se sont mobilisés à des moments où la région connaissait une recrudescence des cas positifs au Covid19, en raison de la mobilité de la population, notamment lors des périodes de festivités, dont l'Aid el Kebir et les fins de vacances. Parmi les facteurs qui ont favorisé la maîtrise de la situation épidémiologique dans la région et notamment à Fès, le ministre a cité, entre autres, "l'anticipation, le suivi du protocole médical et l'approche de proximité, laquelle a permis d'accompagner la population de manière très proche".



Accompagné du wali de la région de Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès, Saïd Zniber, le ministre s'est rendu aux différentes structures et dépendances des centres de santé Jnanat et Massira2.

Le centre de santé urbain niveau 1 de Jananat comprend des unités de l'enfant et de la mère, de la planification familiale, des maladies chroniques et transmissibles, de la lutte contre la tuberculose et

celle du test VIH, outre l'unité de dépistage de la Covid19. Restauré en 2019 par le ministère de la santé, cette structure médicale a bénéficié à 80.123 personnes. Le Centre de santé urbain Massira2, qui profite à plus de 40 mille personnes, comprend notamment des unités de la mère et de l'enfant, de la planification familiale, du suivi de la grossesse, des maladies chroniques et une unité de consultation, outre le dépistage de la Covid19. Par la même occasion, le ministre de la santé a procédé au lancement officiel des services de l'unité mobile médicalisée destinée au dépistage rapide de la Covid 19, acquise en partenariat avec l'Initiative nationale pour le développement Humain. D'un coût global de plus de 2,02 millions de DH, cette structure qui tend à améliorer et élargir l'offre des soins de santé au niveau de la préfecture de Fès est aménagée en trois compartiments équipés, à savoir "compartiment salle de consultation gynécologique", "compartiment salle de laboratoire" et "compartiment salle ophtalmologique-bloc opératoire". Ce projet est financé dans le cadre du programme de rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base.

Accompagnement des entreprises touchées par Covid-19

Amekraz expose les mesures prises en matière de protection sociale



Le ministre du Travail et de l'insertion professionnelle, Mohamed Amekraz a exposé, mercredi à la Chambre des représentants, les différentes mesures prises dans le domaine de la protection sociale et de l'accompagnement des entreprises touchées par la pandémie de Covid-19. Amekraz a souligné, devant la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, les mesures prises par le ministère pour contrôler l'engagement des employeurs à inscrire les employés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à élargir la couverture médicale et sociale, assurant que le gouvernement s'est attelé à mettre en oeuvre un certain nombre de

mesures, particulièrement en ce qui concerne la généralisation de la couverture sociale au cours des cinq prochaines années, ainsi que la mise en oeuvre de mesures et procédures exceptionnelles visant à accompagner les entreprises touchées par la pandémie de Coronavirus. Concernant les mesures prises dans le domaine de la protection sociale, le ministre a indiqué que le gouvernement s'emploie à mettre en oeuvre des mesures visant à généraliser la couverture médicale au profit des salariés, en renforçant le contrôle sur les déclarations des travailleurs (renforcement de l'inspection du travail et de la sécurité sociale) et en accélérant la mise en

oeuvre de la couverture sociale pour les catégories indépendantes, indiquant que la commission ministérielle présidée par le chef du gouvernement se réunira prochainement pour se prononcer sur plusieurs questions après le parachèvement des travaux du comité technique. Plusieurs réunions de coordination ont eu lieu avec des représentants des départements gouvernementaux supervisant les catégories concernées par cette couverture, en plus de réunions de consultation avec des représentants de travailleurs indépendants et ceux ayant des professions libérales, a-t-il fait observer. Les consultations concernent, note le ministre, notamment les catégories de chauffeurs de taxi, les professionnels des transports, les bijoutiers, les guides touristiques, les professionnels de la santé, les agriculteurs, les commerçants, les avocats, les artisans traditionnels et les architectes, ajoutant qu'un accord a été conclu avec les représentants des adouls, sages-femmes et les kinésithérapeutes sur la manière d'appliquer leur propre couverture sociale, tandis que les consultations se poursuivent avec d'autres professionnels pour s'assurer qu'ils bénéficient des deux systèmes. S'agissant des mesures et procédures exceptionnelles visant à accompagner les entreprises touchées par la pandémie de Coronavirus, M. Amekraz a indiqué qu'une nouvelle étape a été ouverte par le ciblage des secteurs les plus touchés et ayant besoin de soutien et d'accompagnement, ajoutant que les mesures prises dans ce sens concernent la signature d'un accord, le 31 août, entre le gouvernement, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Confédération nationale

de tourisme (CNT), relatif à l'accompagnement du secteur du tourisme pour faire face aux répercussions négatives de la pandémie de Coronavirus (Covid-19), qui vise à prendre trois mesures pour préserver les postes d'emploi et appuyer le pouvoir d'achat des salariés pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2020. Amekraz a, par ailleurs, évoqué les différentes mesures prises par le ministère pour faire face à la pandémie de Covid-19 et les répercussions des foyers épidémiologiques dans certaines exploitations agricoles, les mesures prises dans le domaine de la déclaration des salariés à la CNSS et le statut des cliniques de sécurité sociale et leur rôle face à la pandémie. Le ministre s'est, également, arrêté sur les procédures prises dans le domaine de la déclaration des travailleurs à la CNSS, rappelant dans ce contexte le cadre juridique régissant la protection sociale, en particulier la déclaration des travailleurs à la Caisse et les mécanismes juridiques octroyés à l'inspection du travail et les données relatives aux fonctions d'inspection et de contrôle de la CNSS. S'agissant du report de la discussion sur le projet de loi organique n° 97.15 définissant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève, M. Amekraz a souligné l'importance du projet en tant que texte juridique encadré. Après avoir mené des consultations sur le projet de loi, il était prévu d'ouvrir le débat, mais cette étape a été reportée sur demande des syndicats qui ont exprimé le souhait de faire plus d'observations sur ce texte juridique régi par des procédures strictes, a-t-il expliqué.

Incendie à Marjane de Hay Riad à Rabat: dégâts matériels légers

Le départ de feu survenu mercredi à Marjane de Hay Riad à Rabat n'a pas eu d'incidence autre que des dégâts matériels légers, a indiqué jeudi une source de l'hypermarché. Les dispositifs de détection et d'extinction automatiques ont permis de maîtriser vite l'incendie et une enquête est en cours pour en déterminer l'origine, souligne la même source. Marjane tient à remercier les autorités locales de Rabat pour leur aide précieuse et souhaite informer son aimable clientèle que son magasin est ouvert ce jeudi 17 septembre.

La fermeture de « Souk El Had » et des plages d'Agadir Une décision saluée par la population locale

La population locale à Agadir a salué la décision de fermeture de "Souk El Had" et des plages relevant de la compétence territoriale de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane. Suite à la hausse des cas de contaminations par le Covid-19, les autorités de la ville avaient décidé d'imposer des mesures restrictives, par la fermeture des parcs publics et des plages à partir du samedi 12 septembre et de Souk El Had pour 15 jours à partir du 15 septembre. "La décision de baisser les rideaux de Souk El Had et de fermer les plages d'Agadir est à saluer car la santé des citoyens est prioritaire et cruciale", a indiqué le gadiri (J.D) à la MAP, précisant que la conjoncture actuelle exceptionnelle exige davantage de vigilance pour faire face à cette pandémie. Pour sa part, (N.K) a relevé, dans une déclaration similaire, que même si

l'interdiction d'accès aux plages est dure pour les citoyens et les visiteurs, elle reste indispensable pour enrayer la propagation du nouveau coronavirus. A l'issue d'une réunion d'urgence de la commission locale chargée de l'évaluation de la situation épidémiologique, il a été décidé de fermer également les parcs publics. Par ailleurs, les commerces de proximité, les grands magasins et les cafés ferment à 22H00, alors que les restaurants devront fermer à 23H00. De même, les autorités locales ont pris les dispositifs nécessaires pour assurer le respect des mesures de précaution et de prévention contre la pandémie par les personnes et les institutions (distanciation, port des masques de protection, stérilisation...).

Sous la présidence du Maroc 61e Assemblée des Etats membres de l'OMPI du 21 au 25 septembre



La 61ème série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) se tiendra du 21 au 25 septembre à Genève sous la présidence du Maroc en sa qualité de Président de l'Assemblée Générale de l'Organisation pour l'exercice biennal 2020/2021.



En prévision de ce rendez-vous important, qui sera présidé par l'Ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, la Mission permanente du Royaume a mené, au cours des mois derniers, notwithstanding des restrictions mises en place du fait de la pandémie de Covid-19, des consulta-

tions intenses avec les Etats membres de l'organisation, pour préparer cet événement et mettre en place les conditions de sa réussite, indique un communiqué de la Mission. Le même esprit d'engagement et de consensus a prévalu pour mener à bien le processus d'élection par les Etats membres de l'organisation du nouveau Directeur Général de l'OMPI, en la personne de M. Daren Tang, du Singapour, élu par consensus le 08 mai 2020, pour un mandat de six ans débutant le 1er octobre 2020, souligne la Mission. Le Maroc est le premier pays arabe et le deuxième pays africain, après le Nigéria, à présider l'Assemblée Générale de l'OMPI depuis sa création en 1967. Son élection pour assumer ce mandat est une consécration de la diplomatie responsable, pondérée et efficace du Royaume et un nouveau gage de confiance et de reconnaissance à l'égard de l'action du Maroc et ses efforts continus pour la préservation du système multilatéral et son renforcement, précise la même source. De surcroît, poursuit le communiqué, le Maroc accorde un intérêt particulier à sa coopération avec l'OMPI, du

fait que cette instance onusienne spécialisée traite des sujets très fortement liés au développement technologique, à l'innovation, à la recherche scientifique et aux tendances commerciales globales, constituant des sujets prioritaires pour les Etats membres, et notamment pour les pays en développement.

Depuis son accession à cette organisation en 1971, le Maroc n'a cessé de renforcer cette coopération à travers la signature de plusieurs accords de coopération et mémorandums d'entente, concernant l'organisation conjointe d'activités de sensibilisation et de promotion des systèmes de la Propriété Intellectuelle, rappelle la Mission permanente.

Cette coopération se manifeste, également, par l'organisation de formations au profit des responsables et experts d'offices en charge de la PI, nationaux, arabes et africains, et l'animation d'ateliers dans le cadre des échanges d'expertises et de bonnes pratiques en matière de gestion et de développement de la propriété industrielle.

La contribution des deux Bureaux marocains de propriété

intellectuelle, à savoir l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et le Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA) dans la mise en œuvre de cette coopération n'est plus à prouver, fait observer le communiqué.

La Mission met en avant également la contribution du Maroc au renforcement du rôle de l'OMPI comme une organisation normative et à la confirmation de son leadership dans le domaine de la propriété intellectuelle, et ce, en abritant en 2013, la Conférence diplomatique pour la conclusion de Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Ce traité a été signé à Marrakech le 27 juin 2013 et il est entré en vigueur le 30 septembre 2016. En outre, la présidence de l'OMPI par le Maroc jusqu'en octobre 2021 intervient dans un moment où le sujet de la propriété intellectuelle et de sa protection est au cœur des débats géopolitiques qui agitent fortement la scène internationale.

Le Conseil exécutif de l'OMT s'engage en faveur d'une relance durable du tourisme

DES de la MAP -
Tbilissi: Wahiba Rabhi

Le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), réuni mercredi dans la capitale géorgienne Tbilissi pour sa 112ème session, avec la participation du Maroc, a fait part de son engagement à œuvrer pour une relance durable du tourisme, l'un des secteurs économiques les plus durement touchés par la pandémie de Covid-19.

La crise a démontré la nécessité de renforcer la résilience et l'inclusivité du secteur touristique grâce à l'unité et à la coopération entre les différents acteurs tant au niveau national qu'international, soulignent, dans leur Déclaration finale, les ministres et représentants des administrations nationales du tourisme des Etats membres de l'organisation onusienne. Après avoir souligné que l'industrie touristique est confrontée à une baisse des arri-

vées de touristes internationaux entre 58% et 78% en 2020, avec 100 à 120 millions d'emplois touristiques directs menacés, les participants ont convenu que la crise actuelle est l'occasion de repenser la manière dont le tourisme interagit avec d'autres secteurs économiques ainsi que les écosystèmes naturels et culturels, pour mieux le mesurer et le gérer, assurer une répartition équitable de ses bénéfices et garantir la transition vers une économie du tourisme neutre en carbone, plus résiliente et inclusive.

Dans ce cadre, le document final a mis l'accent sur la nécessité de soutenir les emplois, en particulier en faveur des femmes, des jeunes et des travailleurs indépendants, ainsi que de renforcer le partenariat public-privé et la coopération internationale sur les procédures de voyage pour assurer l'équité et la fluidité de la circulation.

Il relève aussi l'importance d'investir dans des solutions touristiques durables, y compris l'efficacité énergétique, le transport et

la gestion des déchets, ainsi que dans le développement de nouvelles compétences tout en favorisant les nouvelles technologies.

Le Conseil prône également la facilitation des investissements des entreprises touristiques et le développement d'un tourisme rural durable et responsable comme moyen de création d'emplois, d'inclusion sociale et de développement régional, avec un accent particulier sur le tourisme interne, ainsi que l'accélération de la transition vers une économie circulaire dans la chaîne de valeur du tourisme.

"Nous croyons en la capacité unique du tourisme à soutenir le redressement des sociétés face au défi sans précédent de la pandémie de Covid-19 et à contribuer à l'Agenda 2030", lit-on dans la Déclaration finale qui réaffirme qu'un engagement renouvelé du système multilatéral et de la communauté du développement dans son ensemble sera nécessaire pour soutenir les efforts gouvernementaux.



Des plans et politiques efficaces de réouverture et de relance, a-t-on conclu, devraient donner la priorité aux personnes, avec des partenariats et une coordination permettant

au tourisme de redémarrer en toute sécurité, d'accélérer la reprise économique et de donner de l'espoir à des millions de personnes.

ONU

Hilale expose la stratégie énergétique du Maroc

L'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Nations-Unies, Omar Hilale, a exposé le choix du Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, pour les énergies nouvelles et renouvelables, dans un article publié par la Fondation Dag Hammarskjöld et le Bureau des Nations-Unies du Fonds d'affectation spéciale multipartite.

Dans cette analyse intitulée "Le financement de l'action climat et la transition énergétique durant la crise COVID-19", M. Hilale met en exergue l'expérience du Maroc en matière de transition énergétique et la politique du Royaume de s'orienter vers la finance verte et les énergies renouvelables. "Il s'agit d'un choix stratégique pertinent qui trouve toute sa place dans la conjoncture difficile que traverse le monde aujourd'hui", soutient-il. L'ambassadeur ajoute que le Maroc donne l'exemple d'un pays soucieux d'assurer sa propre sécurité énergétique, tout en respectant ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le Royaume a porté, en effet, à 42% la part des énergies propres dans le mix électrique d'ici à 2021, une part qui devra s'élever à 52% d'ici l'horizon 2030.

L'article met en outre la lumière sur les enjeux de la finance verte dans le contexte de la crise sanitaire et les opportunités qui s'offrent aux pays en développement, particulièrement en Afrique en matière de transition énergétique. Il avertit qu'en vue d'atteindre la neutralité



carbone d'ici à 2050, il faudra préserver la biodiversité et s'engager dans une décroissance énergétique mondiale. Tels sont les engagements pris par la communauté internationale dans l'Accord de Paris en 2015 et en perspective du Sommet des Chef d'États et de gouvernement sur la biodiversité en 2020. Dans le contexte de l'actuelle conjoncture économique difficile, "plusieurs pays en développement demandent l'appui des institutions financières internationales. Le redressement de leurs économies dépendra en grande partie de leur capacité, avec l'appui des pays partenaires, à valoriser le capital humain local et à trouver des moyens de puiser dans les ressources renouvelables, consacrant ainsi le principe de la résilience, la durabilité et la proximité géographique. L'aide au développement sera cruciale pour les pays en Afrique, et l'acheminement des flux financiers vers des secteurs vitaux et spécifiques pour le dévelop-

pement local sera plus que jamais indispensable", soutient M. Hilale.

Il conclut que le monde de demain sera différent de celui qu'on a connu avant sur tellement d'aspects. La crise du COVID-19 est à la fois éprouvante et utile pour que la communauté internationale puisse dégager les bonnes leçons: promouvoir davantage la finance verte, investir dans une transition industrielle et dans des modes de production et de consommation durables et relancer la machine économique en créant des emplois à l'épreuve du climat qui constitue à terme, la plus grande menace planétaire du 21ème siècle.

Cette importante publication sera présentée à l'ONU, le 17 septembre, lors d'une cérémonie organisée par la Fondation Dag Hammarskjöld avec l'appui de la Mission du Maroc auprès de l'ONU et sera marquée par la présence de plusieurs représentants permanents et personnalités onusiennes. Elle coïncide notamment avec le lancement des travaux de la 75ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, les préparatifs du Sommet sur la biodiversité et le dialogue de Haut niveau sur le financement pour le développement à l'ère post COVID-19.

Le rapport intégral de la Fondation Dag Hammarskjöld, publié sous le thème "The United Nations development System: Time to Walk the Talk", comprend une sélection d'articles de plusieurs personnalités internationales, disponible sur le site de la Fondation : www.daghammarskjold.se

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1.001.20/IS

REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES GLISSIERES DE SECURITE DES SECTIONS D'AUTOROUTE RENFORCEES DE L'AXE NORD

Conformément au programme prévisionnel qui a été publié au niveau du journal AL BAYANE du 26/02/2020 ainsi que sur l'adresse suivante : <https://achats.adm.co.ma>. Le 14.09.2020 à 15h. Il sera procédé, dans les bureaux de la Société Nationale des Autoroutes Du Maroc à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, relatif à la réalisation des travaux de mise en conformité des glissières de sécurité des sections d'autoroute renforcées de l'axe Nord.

ADM met à la disposition des concurrents son portail des marchés disponible à l'adresse : <https://achats.adm.co.ma>. Les conditions d'utilisation du portail des marchés d'ADM sont accessibles à partir dudit portail ;

Les concurrents peuvent gratuitement consulter et télécharger, et uniquement à partir du portail d'ADM, les dossiers des appels d'offres et concours, ainsi que les documents et renseignements complémentaires y afférents.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de douze mille dirhams (12 000,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de l'appel d'offres.

L'envoi électronique des plis est le seul moyen de participation à l'appel d'offres. La réception des plis sur support papier n'est pas autorisée. Les concurrents sont tenus de transmettre leurs plis uniquement par voie électronique à travers le portail des marchés d'ADM. Seuls les plis remis à travers la plateforme dématérialisée des achats d'ADM seront pris en considération.

Les modalités de dépôt des plis sont définies dans les dossiers de consultations.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement des marchés d'ADM et précisées dans le règlement de la consultation

Les candidats nationaux doivent produire le certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique et de l'Eau faisant ressortir :

Qualification	Classe minimale exigée
X2. TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET EQUIPEMENTS DE SECURITE	CLASSE 2

BEI/GCAM

Accord de financement de 200 M€ pour soutenir les écosystèmes agricoles au Maroc

« La Banque européenne d'investissement (BEI) et le groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) ont signé, mercredi, un accord de financement de 200 millions d'euros pour soutenir les entreprises marocaines dans le secteur de la bio-économie et de l'agriculture avec une attention particulière pour le développement durable. »

Signé par la vice-présidente de la BEI, Emma Navarro et le président du directoire du GCAM, Tariq Sijilmassi, en présence du ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, cet accord a pour objectif premier d'appuyer et accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole du Royaume "Génération Green 2020-2030", indique un communiqué conjoint des deux parties. Cette ligne de crédit porte sur le financement des chaînes de valeurs agricoles, toutes productions confondues et touche l'ensemble de l'écosystème y afférent (production, stockage, logistique, conditionnement, emballage, transformation, commercialisation, etc.). Y sont éligibles l'ensemble des segments de production alimentaire, amont et aval (exploitations agricoles, coopératives agricoles, Groupements d'intérêt économique, petites et moyennes entreprises, très petites entreprises, etc.). Elle cible en particulier les investissements productifs et générateurs d'emplois et de valeur ajoutée et ce en parfait accord avec les orientations de "Génération Green 2020-2030". Ce soutien d'envergure fait aussi partie de la mobilisation de l'Union européenne (UE) face à la pandémie du nouveau coronavirus (covid-19), fait savoir le communiqué, ajoutant que ce prêt sera accompagné d'une assistance technique pour appuyer le GCAM dans la digitalisation des chaînes de valeur agricoles et le financement vert. La BEI mobilisera également des ressources additionnelles pour accompagner le GCAM et ses clients à travers une assistance technique ciblée qui permettra d'une part de soutenir la digitalisation de ce secteur et l'emploi du "big data" et, d'autre part, de développer des mesures et actions en faveur de l'environnement.



Dans son mot d'ouverture de la cérémonie de signature tenue par visioconférence, M. Akhannouch s'est réjoui du soutien apporté par la BEI et le GCAM à la vision stratégique pour le secteur agricole "Génération Green 2020-2030". Il a également souligné que cette démarche est une première action de concrétisation de cette nouvelle stratégie depuis son lancement par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en février dernier. De son côté, Mme Navarro a indiqué que le secteur privé est une priorité pour la BEI. "A cet effet, nous y accordons une importance particulière et tenons, à

travers ce partenariat, à soutenir les petites entreprises et les entreprises à taille intermédiaire dans un secteur clef pour l'économie marocaine. Il s'agit pour nous d'un partenariat stratégique avec un acteur majeur pour le financement de la bio-économie au Maroc", a-t-elle poursuivi. Et de conclure: "Face aux défis à relever en cette période critique pour tous, nous sommes très mobilisés pour soutenir l'économie du Maroc". Pour sa part, M. Sijilmassi a relevé que "cette convention est un premier pas entre le GCAM et la BEI dans

la construction d'un partenariat solide et durable au profit du monde agricole et rural". "A travers cet accord, nous souhaitons renforcer encore plus notre appui au secteur agricole qui reste la priorité absolue de notre Banque, et, surtout, mobiliser davantage de moyens pour accompagner la nouvelle stratégie agricole du pays", a-t-il fait valoir. "A ce titre, cette opération s'insère dans le cadre d'un programme de soutien et de relance d'envergure que le GCAM prépare avec le ministère de l'Agriculture à destination des agriculteurs, des agro-industries et de la classe moyenne en milieu rural. Ce programme sera divulgué ultérieurement", a soutenu M. Sijilmassi. Ce financement fait également partie de la mobilisation de l'UE face au covid-19 et plus particulièrement du programme "Team Europe", créé dans l'objectif de soutenir les pays partenaires, notamment les pays hors de l'Europe, dans la lutte contre cette crise sanitaire et en atténuer les effets économiques et sociaux. La BEI, dont les actionnaires sont les États membres de l'UE, est l'institution de financement à long terme de l'UE. Elle met à disposition des financements à long terme pour des investissements de qualité qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Partenaire clef du Maroc depuis plus de 40 ans, la BEI lui a octroyé depuis 2007, plus de 5 milliards d'euros de financements, dont 30% dédiés au secteur privé. Le GCAM se mobilise auprès des agriculteurs pour répondre efficacement à l'ensemble de leurs besoins et apporter des solutions innovantes et efficaces aux problématiques du monde rural. Le groupe présente aujourd'hui un total bilan de plus de 10 milliards euros et un encours de crédits de 8 milliards euros dont plus de la moitié est affectée au secteur agricole, agroalimentaire et aux activités économiques en milieu rural.

Lors d'un webinar de l'Institut CDG

Les enjeux de la digitalisation de l'entreprise marocaine



Les enjeux de la digitalisation de l'entreprise marocaine a été au centre d'une rencontre virtuelle organisée, mardi dernier, à l'initiative de l'Institut CDG (Caisse de dépôt et de gestion) dans le cadre de son cycle de conférences "regards vers le futur". Tenue sous le thème "l'entreprise de demain sera digitale", ce webinar a été

l'occasion pour souligner que la transformation digitale, qui est poussée par le contexte sanitaire actuel, n'a jamais été autant une priorité pour faire face à un climat économique incertain et complexe, indique la CDG dans un communiqué. Cette rencontre a connu la participation de cinq experts qui ont exploré les différentes

facettes de ce sujet. Il s'agit de la présidente de GFI Afrique, Saloua Karkri-Belkeziz, du directeur général de Microsoft pour l'Afrique francophone, Hicham Iraqi Houssaini, de l'enseignant-chercheur spécialisé dans la transformation des entreprises, Salah Baina, du président du directoire de DXC Technology au Maroc, Mehdi Kettani et de la directrice du pôle stratégie, innovation, digital et marketing à la BMCI, Alya Ghouli. Sous la modération de Aziz Boucetta, directeur de Panopost, tous les intervenants ont été unanimes sur le fait que le digital n'est plus une option pour l'entreprise mais devient aujourd'hui incontournable pour son développement. Ce dernier offre désormais la possibilité de créer de nouveaux produits et services, de raccourcir les délais de commercialisation et permet aussi de réinventer les interactions avec les clients. "Le nouveau monde sera basé sur le digital", a relevé Mme Karkri-Belkeziz, citée par le communiqué, ajoutant que "nous accélérerons la transformation technolo-

gique du Maroc en nous basant sur trois piliers: la digitalisation de l'administration, l'économie digitale et l'écosystème des start-up et l'inclusion digitale". Les avancées technologiques ont bouleversé la façon de tout un chacun d'accéder aux services et de consommer, ce qui pousse les entreprises à modifier leur façon de faire et d'adopter des stratégies dans lesquelles le digital a une place importante. La transformation digitale consiste pour l'entreprise à intégrer dans ses processus un ensemble d'outils digitaux. Chatbots, internet des objets, robotique, réalité augmentée..., sont autant d'outils utilisés dans la transformation digitale d'une entreprise. Toutefois, comme l'a indiqué Salah Baina, "l'humain doit être mis au centre de cette transformation pour ne pas créer de fracture digitale". Pour sa part, Mme Ghouli a fait remarquer que "le train du digital est une opportunité". Et de poursuivre: "Pensons à continuer tout en œuvrant pour une harmonisation de l'écosystème avec les entreprises, l'Etat, les universités, etc". Réussir sa transformation digitale devient

un enjeu majeur pour l'entreprise car elle lui permet d'être plus compétitive sur le marché (au niveau local mais aussi à l'échelle internationale), d'avoir une expérience client différente et plus ciblée et ainsi générer de nouveaux profits. "Il faut aller vite. Aujourd'hui ce sont les plus rapides, et non les plus gros, qui sont entraînés de prendre le pas sur les plus lents et la taille ne veut rien dire", a insisté M. Iraqi Houssaini. De son côté, M. Kettani a conclu "qu'on a une chance unique: la crise du Covid. Nous devons tous en profiter et continuer à faire quotidiennement ce que nous avons réussi à faire en urgence". L'Institut CDG se veut un vecteur de transformation de l'information en nouveaux savoirs partagés, pouvant enrichir et conforter le Groupe CDG dans la connaissance de son environnement socio-économique et dans ses pratiques. Il promeut un espace de réflexion à même de favoriser l'éclosion d'idées innovantes et de solutions constructives dans le cadre des grands débats nationaux.

Cosumar: Baisse de 9,9% du RNPG à 367 MDH au S1-2020

Cosumar a réalisé lors du premier semestre 2020 un résultat net part du groupe (RNPG) de 367 millions de dirhams (MDH), en baisse de 9,9% par rapport à celui enregistré à fin juin 2019, ressort-il de ses résultats semestriels.

Le Chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Cosumar à fin juin 2020 ressort en hausse de 3,8% pour s'établir à 4.260 MDH contre 4.104 MDH au titre du premier semestre 2019, grâce principalement à la hausse du volume des ventes à l'export qui ont compensé la baisse du chiffre d'affaires local,

selon la même source.

Cosumar note en outre que l'excédent brut d'exploitation consolidé IFRS s'établit au terme des six premiers mois de 2020 à 912 MDH, pratiquement au même niveau que celui réalisé à fin juin 2019. Le Groupe relève en outre que les impacts des conditions climatiques défavorables et les premiers effets de la pandémie Covid-19 sur l'activité agricole et le chiffre d'affaires local ont été résorbés par la progression de l'activité export au premier semestre 2020.

S'agissant des résultats sociaux, le résultat net ressort à 348 MDH, en baisse de 179 MDH par rapport aux réalisations du premier semestre 2019. L'excédent brut d'exploitation social de Cosumar au 30 juin 2020 s'établit quant à lui à 617 MDH, marquant une baisse de 6,8% par rapport à la même période de l'année écoulée, ajoute la même source, précisant que cette évolution s'explique principalement par le retrait du volume des ventes locales de Cosumar et l'incidence des conditions climatiques sur les campagnes des sucreries de la société.



Elections américaines

Biden croit à un vaccin contre le Covid-19 mais doute de Trump

Joe Biden a attaqué frontalement mercredi son adversaire Donald Trump sur le thème du Covid-19, remettant en cause sa crédibilité, lui qui agite la promesse de l'arrivée imminente d'un vaccin alors que le pays approche la barre des 200.000 morts.

La gestion de la pandémie de nouveau coronavirus depuis le début de l'année 2020 "disqualifie totalement" le milliardaire républicain pour le second mandat qu'il entent briguer le 3 novembre, a asséné l'ancien vice-président de Barack Obama lors d'un discours mercredi après-midi dans son fief de Wilmington, dans le Delaware. "La première responsabilité d'un président est de protéger le peuple américain et il ne le fait pas", a-t-il lancé, faisant de la pandémie le symbole le plus tragique de ce qu'il considère être l'inaptitude du président à gouverner. Mardi soir, Donald Trump a de nouveau cherché à rassurer la population lors d'une émission de télévision en affirmant que le coronavirus finirait par disparaître avec le temps -- alors que près d'un millier d'Américains meurent encore chaque jour du virus, et que le bilan officiel va atteindre 200.000 morts dans les prochains jours, un bilan lui-même sous-estimé. "Tout va bien se passer, c'est en train de disparaître. Et cela disparaîtra encore plus vite avec les vaccins", a dit l'ancien homme d'affaires sur la chaîne ABC. Il a ensuite évoqué la construction d'une immunité collective, c'est-à-dire la contamination naturelle d'une proportion suffisamment élevée de la population pour stopper la circulation du virus, un niveau qui est atteint en contrepartie d'un nombre de décès proportionnel. Mais il s'est apparemment trompé de mot puisqu'il a dit "mentalité de groupe" ("herd mentality" au lieu de "herd immunity"). "Trump a confirmé ce soir, encore, qu'après avoir laissé empirer pendant huit mois la pire crise sanitaire depuis 100 ans, non seulement il n'a pas de plan, mais il ne comprend rien", a dit la porte-parole de Joe Biden, Kate Bedingfield. Toujours est-il que la course aux vaccins avance vite aux États-Unis, avec deux candidats (Pfizer et Moderna) sur le point d'avoir recruté 30.000 participants dans leurs essais cliniques contre placebo. "Nous sommes à quelques semaines d'en avoir un", a répété Donald Trump mardi,



sans préciser s'il parlait de la disponibilité de résultats ou d'une autorisation officielle. "Cela pourrait être trois, quatre semaines". "Je fais confiance aux vaccins, je fais confiance aux scientifiques, mais je n'ai pas confiance en Donald Trump. Et en ce moment, les Américains ne peuvent pas avoir confiance non plus", lui a répondu Joe Biden mercredi. Même si les essais cliniques étaient concluants avant l'élection du 3 novembre, ce qui est jugé improbable par des responsables et des experts, la distribution de doses sera initialement "très limitée" et réservée à certaines populations prioritaires, peut-être à partir de novembre ou décembre, a dit mercredi au Congrès le directeur des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC), Robert Redfield. "Si vous me demandez quand le reste des Américains pourra bénéficier du vaccin pour revenir à une vie normale, je ne pense pas avant le deuxième ou troisième trimestre de 2021", a-t-il prédit. Les préparatifs logistiques sont d'ores et déjà lancés. Un responsable de l'opération Warp Speed, qui coordonne toute la stratégie vaccinale du gouvernement, a annoncé mercredi que le but était de distribuer les premières doses de vaccins dans les 24

heures suivant une éventuelle autorisation en urgence par l'Agence des médicaments (FDA). C'est l'intégrité de ce processus d'autorisation qui est aujourd'hui mise en doute, malgré les promesses de la FDA et des laboratoires de respecter les normes habituelles et de n'autoriser un vaccin que si les essais démontrent qu'il réduit d'au moins 50% l'incidence du Covid-19. Peter Lurie, ancien haut responsable de la FDA, explique à l'AFP qu'il n'est pas rare que des essais de phase 3 de médicaments ou de vaccins échouent, malgré des résultats positifs dans les phases précédentes sur quelques centaines de participants -- ce fut le cas d'un vaccin expérimental contre l'herpès. La Maison Blanche pourrait-elle intervenir pour homologuer un vaccin dès le mois d'octobre, malgré l'opposition des experts de la FDA? "Si le département de la Santé voulait passer outre, il en a le pouvoir", souligne Peter Lurie. Cela n'a été fait qu'à de rares occasions dans l'histoire de l'agence, notamment en 2011, quand l'administration de Barack Obama a décidé de ne pas suivre un avis de la FDA favorable à ce que la pilule du lendemain soit accessible sans ordonnance.

Face à la Chine, l'Union Européenne change son fusil d'épaule

■ Nabil El Bousaadi

Les sempiternelles atteintes aux droits de l'Homme dans l'Empire du milieu, la pandémie du nouveau coronavirus, l'impérialisme de Huawei et les multiples discussions menées sur de nombreux dossiers mais n'ayant abouti à aucun résultat tangible ont fini par exaspérer une Union Européenne qui, en se trouvant, désormais, dépourvue du soutien de son allié historique américain lui-même engagé dans une dangereuse surenchère avec le géant asiatique, est plus déterminée que jamais à trouver sa propre voie pour défendre ses intérêts et rééquilibrer ses relations avec la Chine. C'est dans ce cadre qu'en déplorant le fait que « c'était toujours le consommateur européen qui était mis en avant », Thierry Breton, le Commissaire européen à l'Industrie et ancien ministre français de l'Economie, avait récemment recommandé d'« aller plus loin (car) la politique industrielle en Europe ne pouvait plus être conduite avec pour seul but de réduire les prix pour le consommateur ». Aussi, ce lundi, à l'issue de leur rencontre de plus de deux heures en visioconférence avec le président chinois Xi Jinping, Charles Michel, le président du Conseil européen, Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne et la chancelière allemande Angela Merkel, il semblerait que les relations entre l'Union européenne et la Chine soient entrées dans une nouvelle phase. Soucieux d'en finir avec les pratiques commerciales déloyales de Pékin, les dirigeants européens, devenus très méfiants envers le géant asiatique après avoir été, pendant très longtemps, aveuglés par la convoitise d'un gigantesque marché, entendraient, désormais, renoncer aux compromis faciles assortis de contreparties très peu exigeantes et, pour cela, faire montre de la fermeté indispensable au rééquilibrage de leurs relations commerciales avec Pékin. « Nous ne sommes pas naïfs face à la concurrence parfois déloyale à laquelle nous devons faire face » avait dit, la veille, Ursula von der Leyen en préconisant de présenter, dans un premier temps, une vision à long terme apte à faire prospérer « aussi bien les start-ups que les PME » car il est urgent de rendre l'Union Européenne plus compétitive « face à la concurrence de plus en plus féroce des entreprises chinoises largement subventionnées » qui viennent bousculer leurs consoeurs européennes sur leur propre territoire. Lui emboitant le pas, Margrethe Vestager, la vice-présidente de la Commission européenne chargée de la concurrence, insiste, de son côté, sur la mise en place de nouveaux outils et notamment sur le principe de réciprocité qui permettrait aux entreprises européennes de pénétrer le marché chinois sans aucun transfert de technologie car il est inconcevable de continuer à recevoir chez soi et à bras grands ouverts celui qui ne vous invitera jamais chez lui. Aussi, en se disant, par ailleurs, préoccupés par les atteintes aux libertés qui ont cours à Hong Kong et aux exactions qui ont lieu au Xinjiang, les dirigeants européens ont demandé, ce lundi, au président chinois de permettre à des observateurs indépendants d'accéder au Xinjiang, ce vaste territoire autonome désertique et montagneux qui se trouve au nord-ouest de la Chine et où quelques 3 millions de musulmans « Oïgours » sur une population totale de 10 millions seraient, dit-on, enfermés dans des camps de concentration et soumis à des actes d'une violence inouïe et à une torture qui dépasserait tout entendement. Mais, tout en rappelant qu'elle n'est pas prête à se faire dicter son comportement, la Chine a tout de même pris conscience du fait qu'elle devra, désormais, composer avec cet interlocuteur européen beaucoup plus exigeant que par le passé et accepter sa main tendue si elle veut tenir tête au géant américain. En changeant son fusil d'épaule, l'Union Européenne va-t-elle pouvoir affronter l'ogre américain en mettant sa main dans la main de Pékin ? Attendons pour voir...

Défense

Paris et Berlin braquent les projecteurs sur leurs projets de coopération

La ministre française des Armées Florence Parly et son homologue allemande Annegret Kramp-Karrenbauer mettaient en scène jeudi la coopération bilatérale en matière de défense au fil de deux déplacements, l'un consacré au futur escadron de transport aérien franco-allemand, l'autre chez Airbus. Les deux ministres se sont rendues dans la matinée sur la base aérienne française d'Evreux (nord-ouest), pour la pose de la première pierre du bâtiment qui accueillera un escadron de transport tactique intégrant pilotes, mécaniciens et avions C130J français et allemands. Un projet présenté par Paris comme une avancée concrète de l'Europe de la défense, un des chevaux de bataille du président Emmanuel Macron. "Nous partageons la volonté et la détermination d'approfondir notre coopération de défense au profit d'une Europe plus forte et plus souveraine", a déclaré Mme Parly à Evreux, évoquant rien moins qu'une "révolution" dans la relation militaire bilatérale. "Pour la première fois, des pilotes, des mécaniciens, des aviateurs français et



allemands vont s'entraîner, opérer et accomplir des missions ensemble en partageant au quotidien la vie dans un même escadron", a-t-elle souligné. La France a déjà reçu ses 4 C130J. L'Allemagne recevra livraison de 6 appareils entre 2021 et 2024. Une fois atteinte sa pleine capacité, en 2024, cette "première unité opérationnelle mixte franco-allemande" disposera de 10 appareils et 260 personnes, explique-

t-on au ministère français des Armées, qui vante "un degré d'intégration inédit au niveau européen". Le pilote pourra être français sur un avion allemand ou inversement. Le commandant de l'escadron sera français, secondé par un Allemand. L'unité pourra être appelée à participer à des opérations extérieures, avec des règles d'engagement différentes pour chaque pays.

"On peut imaginer que l'Allemagne autorise le déploiement de mécaniciens au Sahel mais qu'une intervention particulièrement dangereuse soit réalisée seulement par des pilotes français", explique une source française. Florence Parly et Annegret Kramp-Karrenbauer devaient ensuite se rendre sur le site Airbus allemand de Manching, en Bavière (sud), afin d'assister à des présentations autour du futur système aérien de combat franco-allemand (SCAF) et du projet de drone européen Eurodrone. Le SCAF doit remplacer d'ici une vingtaine d'années les avions de combat Rafale et Eurofighter. Après des mois de rivalités politico-industrielles franco-allemandes, les ministres de la Défense des deux pays ont signé en février un contrat de recherche et technologie de 150 millions d'euros, auquel s'est associée l'Espagne. Prochaine étape: boucler un contrat entre les trois partenaires pour élaborer d'ici 2026 un démonstrateur en vol, sorte de pré-prototype destiné à valider la faisabilité d'un concept, pour un budget de 5 milliards d'euros. Paris et Berlin espèrent ensuite obtenir

le feu vert du parlement allemand au printemps 2021. "Tout l'enjeu est d'aller suffisamment vite pour lancer une grosse tranche du projet en 2021 afin de le rendre irréversible", commente-t-on au cabinet de Florence Parly. Le projet de drone européen sera également évoqué lors de ce déplacement ministériel. La France est confiante dans la conclusion "avant la fin de l'année" d'un accord sur le développement et la production du futur Eurodrone, au terme d'après négociations sur le coût du programme, a indiqué mercredi le ministère des Armées. Lancé en 2015, ce projet de drone MALE (Medium altitude, long endurance), qui réunit la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, vise à s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des drones Reaper américains. Mais les discussions achoppent depuis de nombreux mois. Les Etats se sont fixé un objectif de budget de 7,1 milliards d'euros pour le développement et l'acquisition de 63 drones, soit 21 systèmes. Or "on est tout près" de cette cible budgétaire, confie-t-on au cabinet de la ministre.

LES APPELS D'OFFRES

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taouante
Cercle de Rhsaïf
Caidat Beni Zeroual
Commune de
Sidi El Haj M'hamed

Avis d'examen professionnel

Le président de la commune de Sidi El Haj M'hamed ;
Vu les lois des examens professionnels.

Annnonce qu'il sera organisé un examen de capacité professionnelle au siège de la commune le : 24 octobre 2020 pour l'accès au grade de :

- Rédacteur 4ème grade au profit d'un Rédacteur 3ème grade ;
- Adjoint Technique 3ème grade au profit d'un Adjoint Technique 2ème grade ;
- Adjoint Administratif 3ème grade au profit d'un Adjoint Administratif 2ème Grade.

Ayant au moins six années d'ancienneté dans le grade au 24/10/2020.
Les candidats désirant participer à cet examen doivent déposer leur demande de participation au bureau du personnel jusqu'à le : 23/10/2020 à 16H30.
OBSERVATION : Le programme des épreuves d'examen sera publié au tableau des annonces de la commune.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Education et de formation de la Région Casablanca-Settat
Avis d'appel d'offres ouvert
N°05/1/2020
(Séance publique)

Le 12 Octobre 2020 à 10H30, il sera procédé dans le siège de l'A.R.E.F. de la Région du Casablanca Settat à l'Ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offre de prix ayant pour objet: L'acquisition des valises multimédias avec ses équipements dans le cadre du programme GENIE au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF de la région de CASABLANCA – SETTAT.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Achats et marchés de l'AREF de la Région du Casablanca Settat sise à l'Angle du Bd Ibn Sina et Bd Sidi Abderrahmane BP 12365 - Hay Hassani - Casablanca. Il est également téléchargeable à partir du portail des Marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à : 70 000,00 DH (Soixante-dix mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par l'AREF de la Région du Casablanca Settat est fixée comme suit :
EN CHIFFRES : 5 330 592,00 DH TTC
EN LETTRES : Cinq millions trois cent trente mille cinq cent quatre-vingt-douze Dirhams TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1428 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AREF du Casablanca Settat sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique conformément à la décision du Ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 4 septembre 2014 relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons et les prospectus, notices ou autres documents techniques sont exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de l'équipement de l'AREF du Casablanca Settat avant le 09 Octobre 2020 à 15H (heure limite pour le dépôt des échantillons et les prospectus, notices ou autres documents techniques).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Education et de formation de la Région Casablanca-Settat
Avis d'appel d'offres ouvert
N°06/1/2020
(Séance publique)

Le 12 Octobre 2020 à 11H30, il sera procédé dans le siège de l'A.R.E.F. de la Région du Casablanca Settat à l'Ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offre de prix ayant pour objet:

L'acquisition de matériel informatique dans le cadre du programme GENIE au profit des salles multimédias des établissements scolaires relevant de l'AREF de la région de CASABLANCA – SETTAT.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Achats et marchés de l'AREF de la Région du Casablanca Settat sise à l'Angle du Bd Ibn Sina et Bd Sidi Abderrahmane BP 12365 - Hay Hassani - Casablanca. Il est également téléchargeable à partir du portail des Marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 150 000,00 DH (Cent cinquante mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établies par l'AREF de la Région du Casablanca Settat est fixée comme suit :

EN CHIFFRES : 10 425 600,00 DH TTC
EN LETTRES : Dix millions quatre cent vingt-cinq mille six cents Dirhams TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1428 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AREF du Casablanca Settat sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique conformément à la décision du Ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 4 septembre 2014 relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons et les prospectus, notices ou autres documents techniques sont exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de l'équipement de l'AREF du Casablanca Settat avant le 09 Octobre 2020 à 15H (heure limite pour le dépôt des prospectus, notices ou autres documents techniques).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.
N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministère délégué chargé de l'enseignement supérieur Et de la recherche scientifique
Appel d'offres ouvert sur offre de prix
N°15/MOB-EST-AGADIR/2020
Séance publique

Le mardi 13octobre2020à 10h00,il sera procédé dans la salle de réunion de la présidence de l'Université Ibn Zohr d'Agadir à l'Ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix concernant:

FOURNITURE ET POSE DE TABLES FILANTES ET SIEGES POUR LE COMPTE DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE D'AGADIR (EN LOT UNIQUE)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Affaires Economiques et Financières de la Présidence de l'Université (bureau des marchés publics). Il peut également être téléchargé sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts prestations sont à l'ordre de :

Cautionnement provisoire : 8 500,00Dhs (huit mille cinq cents dirhams)

Estimation administrative tt: 547 200,00 Dhs (cinq cent quarante sept mille deux cents dirhams toutes taxes comprises)

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du règlement des marchés publics de l'Université Ibn Zohr d'Agadir. Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du service précité.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
• Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

La documentation, les échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques doivent être déposés dans le siège de la présidence de l'Université Ibn Zohr au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis avant 18h00.

La date de visite des lieux aura lieu le : 29/09/2020 à 10h00 0 à l'Ecole Supérieure de Technologie d'Agadir.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 06 du règlement de consultation.

العلامة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الصويرة
محافظة الصويرة
قيادة اقرمود
جامعة اقرمود
إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية
بربسم سنة 2020

يعين رئيس جماعة اقرمود، تطبيقاً لمقتضيات قرار الوزير المتخذ لدى الوزير الأول المكلف بتحديد القطاعات العامة رقم 1178.11 الصادر في 27 ابريل 2011 بتحديد شروط امتحان الكفاءة المهنية، أنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية في الدرجتين التاليين:

«الدرجة: مساعد تقني من الدرجة الثانية
الشروط: مساعد تقني من الدرجة الثالثة تابع لبرئاسة جماعة اقرمود متوفر على الشروط النظامية والمتمثلة في اقدمية لا تقل على ست سنوات
عدد المناصب المتبارى بشانها: 01

«الدرجة: مساعد إداري من الدرجة الثانية
الشروط: مساعد إداري من الدرجة الثالثة تابع لبرئاسة جماعة اقرمود متوفر على الشروط النظامية والمتمثلة في اقدمية لا تقل على ست سنوات
عدد المناصب المتبارى بشانها: 01

يجري هذا الامتحان بمقر جماعة اقرمود قاعة الاجتماعات بتاريخ 28 اكتوبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا. تشمل المباراة على اختبارات كتابية وشفوية:

أ) الاختبار الكتابي:
مواد الاختبار:
اختبار كتابي عام: يتعلق بالقطاع المهني
المدّة: 02 ساعتان
المعامل: 2
مواد الاختبار:
اختبار كتابي عام: اختبار كتابي خاص: يتعلق بالوظائف او المهام الممارسة من طرف الموظفين المتضمن للدرجة الممتحن بشانها او مجال الاختصاصات الادارة المعنية
المدّة: 03 ساعات
المعامل: 3

ب) الاختبار الشفوي:
الاجتهاد: مناقش فيه لجنة الامتحان مع المرشحين المواضيع الكتابية، عند الاقتضاء، و مهامهم وتخصصهم وخبر قدراتهم على ممارسة الوظائف او المهام المرتبطة بالدرجتين المتحنتين بشانها.

المدّة: 20 دقيقة
المعامل: 3
هذا وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة، تقديم ترشيحاتهم إلى مكتب شؤون الموظفين بالمصاحبة قبل تاريخ 27 اكتوبر 2020 وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province Rhamna
Cercle Rhamna
Caidat Oulad Tmim
Commune Sidi Abdellah
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 01/2020

Le LUNDI 12 OCTOBRE 2020 à 11 Heure du matin, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune Sidi Abdellah, Province Rhamna à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif au :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Oulad Yaala Azzaba et douar Oulad Litim CT Sidi Abdellah province de Rhamna.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune SIDI ABDELLAH ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : http://www.marchespublics.gov.ma/

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

L'estimation du coût global des prestations s'élève à la somme de Trois cent soixante-quinze mille neuf cent trente Dirhams, 0,00 Centime (375 930 ,00 DHS).

Le Montant du cautionnement provisoire est de : VINGT MILLE DHS (20 000,00 DHS).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 37 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) précité. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune SIDI ABDELLAH.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique sur le portail de marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région Laayoune
Sakia El Hamra
Province de Laayoune
Secrétariat général
Avis d'Appel d'offres ouvert
N° 17/WRLSH/BG/2020
Le 12/10/2020 à 09h30 Mn, il

sera procédé aux bureaux de la Wilaya de la Région de Laayoune Sakia El Hamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat du carburant au profit des services du secrétariat général de la Province de Laayoune.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Laayoune sis Place Prince Héritier Laayoune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : SIX MILLE dirhams (6.000,00dhs)

- L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent et un mille deux cent quarante Dirhams Zéro Cts TTC (401 240, 00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé au service des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Laayoune.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20/09/2014. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09du règlement de la consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Laayoune Sakia El Hamra
Province de Laayoune
Secrétariat général
Avis d'Appel d'offres ouvert
N° 18/WRLSH/BG/2020

Le 12/10/2020 à 10H00, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la province de Laayoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

L'achat de mobilier de bureau au profit des annexes administratives de la province de Laayoune

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat général de la province de Laayoune (division de budget et des marchés/service des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : treize mille dirhams (13 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : neuf cent cinq mille sept cent dirhams et 00 centimes TTC (905 700,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de Laayoune (division de budget et des marchés/service des marchés).
• Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons des cahiers exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard le 09/10/2020 à 16 h 00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie régionale d'Education & de formation - région sous massa
Direction provinciale
Chtouka Ait Baha
Appel d'offres ouvert sur offres des prix
N° 37/cht/2020
Séance publique

Le13/10/2020 à 11h00min, Il sera procédé dans la salle de réunion à la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Chtouka Ait Baha (Biougra) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat d'articles relatifs au service d'hygiène et du bain au profit des élèves internes des établissements scolaires (cycle secondaire collégial et cycle secondaire qualifiant) relevant de la direction provinciale Chtouka Ait Baha.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de GRH et des affaires administratives et financières à la Direction provinciale de l'AREF Sous

cent trente-deux dirhams et 00 centimes TTC (788 832,00Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de Laayoune (division de budget et des marchés/service des marchés).
• Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons des matériels informatiques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés au plus tard le 09/10/2020 à 16 h 00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la formation professionnelle
De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie régionale d'Education & de formation - région sous massa
Direction provinciale
Chtouka Ait Baha
Appel d'offres ouvert sur offres des prix
N° 36/cht/2020
Séance publique

Le13/10/2020 à 10h00min,Il sera procédé dans la salle de réunion à la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Chtouka Ait Baha-(Biougra) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat de détergents et produits d'entretien au profit des établissements scolaires, internats et cantines relevant de la direction provinciale chtouka ait baha. (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de GRH et des affaires administratives et financières à la Direction provinciale de l'AREF Sous Massa à CHTOUKA AIT BAHHA située à l'avenue Sidi Lhaj Lahbib Biougra - Province Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : http://www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2500,00Dh: Deux Mille Cinq Cent Dirhams. L'estimation des coûts des prestations TTC établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 150 705,60 Dh: Cent Cinquante Mille Sept Cent Cinq Dirhams Soixante Centimes.

* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de GRH des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Chtouka Ait Baha.
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre, par voie électronique sur le portail des marchés.

* Le marché résultant de cet appel d'offres sera réservé aux Petites et moyennes entreprises.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N: 8 du règlement de la consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la formation professionnelle
De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie régionale d'Education & de formation - région sous massa
Direction provinciale
Chtouka Ait Baha
Appel d'offres ouvert sur offres des prix
N° 37/cht/2020
Séance publique

Le12/10/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guéliz - Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration, concernant les travaux de voirie et d'achèvement de revêtement du quartier Hanaa à la ville d'El Kelaa Des Sraghnas.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Division des marchés d'AlOmrane Marrakech-Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 40 000,00 Dhs (quarante mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ou-

vrage est fixée à la somme de : 3 993 966,00 Dirhams (Trois Million Neuf Cent Quatre Vingt Treize Mille Neuf Cent Soixante Six Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00DH: Quatre Mille Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations TTC établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 270 000,00 DH: Deux Cent Soixante-Dix Mille Dirhams.

* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°-2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de GRH des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Chtouka Ait Baha.
-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre, par voie électronique sur le portail des marchés.

Les concurrents sont invités à déposer les échantillons au bureau de préparation des marchés à la direction provinciale Chtouka Ait Baha au plus tard le 12octobre 2020à16h30 min.

* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N: 08 du règlement de la consultation.

* Les marchés résultant de ces appels d'offres seront réservés aux Petites et moyennes entreprises.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région Fès-Meknès
Préfecture de Meknès
Commune de Meknès
Division des Affaires du Budget
Service des Marchés
Avis d'appel d'offres ouvert
N°42 /2020

Le 14/10/2020 à 10:00, il sera procédé au siège principal de la Commune de Meknès sis au Boulevard des F.A.R, Ville Nouvelle, Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Achat de produit de désinfection pour lutter contre la pandémie « Covid 19 ».

Le cautionnement provisoire est fixé à : (11 000,00) Onze mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent Vingt Mille Trois Cent Soixante Dirhams et 00 Centimes (720.360,00 Dhs) toutes taxes comprises.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Commune de Meknès, il peut être également téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Meknès ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au magasin du Service des Achats sis à la Cave de l'Hôtel de Ville de la Commune de Meknès, Ville Nouvelle, avant 16:30 du 13/10/2020

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

Royaume du Maroc
Société Al Omrane
Marrakech-Safi
Appel d'offres ouvert
N° 101/2020

Le 12/10/2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Monsieur le Directeur Général de la Société AlOmrane Marrakech-Safi, place du 16 Novembre, Guél

ANNONCES
LÉGALES

Cabinet Comptable Essalhi
Comptable Agréé par l'Etat
Rue Medina Mounouara,
Im Yaacoubi 3ème Etage
Appt N°6
Tel : 05.36.71.01.66
Oujda

Société GLOBE EPICES
SARL
Clôture de la liquidation

- Au terme du P-V de l'AGE du 04/09/2020 des tenants des parts sociales de la société à responsabilité limitée dénommée société GLOBE EPICES, au capital de 50.000,00 Dirhams et dont le siège social est fixé à Hay Riadi Rue H10 N°9 Oujda, inscrite au registre de commerce à Oujda, sous le N°34617, il a été décidé :

1/ La clôture des opérations de liquidation.
2/ Approbation du rapport du liquidateur.
3/ Décharge et quitus du liquidateur.
4/ Radiation totale et définitive du registre de commerce
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 10/09/2020 sous le N°1907.

Alliance Expertise
Al Miraj Center, 301,
Boulevard Abdelmoumen,
Bureau N°64 Casablanca

Health & Medicine Pharma
Société à responsabilité
limitée, au capital de
8.000.000,00 Dirhams
Siège social :
Résidence Quermans3,
Rue Ibn Katir Lot 7, quartier
Maarif Extension Casablanca
Immatriculée au registre de
commerce sous le n° 171.801
Identification fiscale
N°1107090

Modification Article 14

I/ L'Assemblée générale extraordinaire du 04 août 2020, a décidé à l'unanimité :
- Modification de l'article 14 des statuts ;
II/ Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 14 septembre 2020 sous le N°745903
III/ La modification au registre de commerce a été effectuée le 14 septembre 2020 sous le N°20131 du registre chronologique.

- Pour extrait et mention -

« FIDACTIVE » SARL A.U
Département juridique
Siège social :
N°545, N° 3&4 2ème étage
Hay Mohammadi, AGADIR
Email :
fidactivecontacts@yahoo.fr
RC N°: 5481

Liquidation
Sté « ALOUMNYA PP »
RC: 20789

1) Au terme d'un acte sous-seing privé du 31/08/2020 à Agadir, il a été décidé ce qui suit :
- Clôture des opérations de la liquidation,
- Examen et approbation du compte de liquidation.
2) Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir le 15 septembre 2020 sous le numéro 96262.
Pour extrait et mention

THALES HOLDING
MAROC, Société Anonyme
Simplifiée, au capital de
13.784.000,00 de dirhams
Siège Social : Lotissement
Annaha 2, Idafi 2, 39,
Avenue Mohamed Belhassan
El Ouazzani, 10100
Rabat - Maroc
RC Rabat N° 77679

Lors d'une consultation écrite décidée en date du 17 juin 2020, les associés de la Société ont décidé de :

- Transférer le siège social de la Société sis actuellement au secteur 1 bloc A lot n°4, Angles Avenue Mehdi Ben Barka et Avenue Diyaa Errahmane, Souissi - Rabat, à l'adresse suivante : Lotissement Annaha 2, Idafi 2, 39, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, 10100 Rabat - Maroc ;
- Modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat en date du 16/09/2020 sous le numéro 106790et l'inscription modificative au registre du commerce de Rabat en date du 16/09/2020 sous le numéro 3675.

MOTOROLA MAROC
Société Anonyme, au capital
de 300.000,00 dirhams
Siège Social : rue Jenna,
résidence Isk, appartement

n°7, Secteur n°9, Hay Riad,
Rabat - Maroc
RC Rabat : 49427 -
IF N° 3332292

L'Assemblée Générale Ordinaire a, en date du 29 Octobre 2019, a décidé de :

- prendre acte de la nomination de Monsieur Daniel George PEKOFESKE, en qualité de représentant permanent de la société Motorola Solutions Inc. au sein du conseil d'administration de la Société, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur ;
- prendre acte de la démission de KPMG de son mandat de commissaire aux comptes ; et
- nommer en remplacement, à compter des présentes, le cabinet PWC Maroc représentée par Monsieur Mounsi IGHIOUER, ayant son siège social au 35, rue Aziz Bellal 20330 Casablanca - Maroc, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Rabat en date du 16/09/2020 sous le numéro 106787 et l'inscription modificative au registre du commerce de Rabat en date du 16/09/2020 sous le numéro 3672.

Alliance Expertise
Al Miraj Center, 301,
Boulevard Abdelmoumen,
Bureau N°64 Casablanca
I.E.N.C.R, Société
à Responsabilité limitée,
au capital Social
de 9.400.000 dirhams
Siège Social :
N°6 Lotissement Alamia
Sidi Moumen Casablanca
Immatriculée au registre de
commerce sous le N°362.853
Identification Fiscale
N°20700572

Donation des parts sociales
Extension d'objet social

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 août 2020 notamment décidé :
- Madame Aïda GUESSOUS a donné à titre gratuit à sa maman Madame Nadia ALAMI TALBI 18.800 parts sociales d'une valeur nominale chacune de 100,00 dirhams à prendre sur les 18.800 lui appartenant en toute propriété dans le capital social de la société dite « I.E.N.C.R »
- Extension de l'objet social de la société à :
« Vending, gestion de distributeur automatique de boissons chaudes, froides, et snacks »
- De modifier, en conséquence, les articles 3, 6 et 7 des statuts.
II/ Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 16 septembre 2020 sous le n°746263
III/ La modification au registre de commerce a été effectuée le 16 septembre 2020 sous le n° 20498 du registre chronologique.

Société :
AGRIGAIMAR
SARL
Siège social : 2ème ETAGE
IMM. ALHYANE
AV. ESSMARA BLOC A
N° 1 AIT MELLOUL
RC N° 16717

Au terme d'un procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 05/06/2020, les associés ont décidé :
* Cession des parts sociales :
- Mr GAIMAR Redouane cède 250 parts à Mr GAIMAR Mohamed
- Mr GAIMAR Redouane cède 250 parts à Mr GAIMAR Faissal
- Mr GAIMAR Redouane cède 250 parts à Mr GAIMAR Mouad
* Mise à jour des statuts.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Première Instance d'Inezgane, le 28/08/2020, sous le N°1382.
Pour extrait et mention

FIDUCIAIRE
INFOFISC SARL
1er Etage IMM Aheddad
Rue de Marrakech QI Agadir
Web : www. Infofisc.com
e-mail : bh@infofisc.ma
Tél : 05-28-84-20-19

SARL A ASSOCIE UNIQUE
BISCUS SRVICES
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques suivantes :
1- Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
2- Dénomination : BISCUS SERVICES SARL
3 - Objet : La Société a pour objet :

* Entrepreneur de la plantation ou de l'entretien des parcs, jardins, avenues etc
4- Siège Social : Hay Znagui Aourir Agadir
5- Durée 99 Ans à compter de la date de sa constitution sauf dissolution anticipée ou prorogation.
6- Capital : Le capital est fixé à la somme de 100 000,00 Dhs divisé en 1000 parts égales de CENT DHS (100 DHS) chacune.
7- Apports : -100 000,00 Dhs par Mr MATLOUAI Mohamed, demeurant à Hay Znagui Aourir Agadir
8- La gérance: La société est gérée pour une durée illimitée par le gérant :

- Mr MATLOUAI Mohamed, demeurant à Hay Znagui Aourir Agadir
9- Dépôt légal : Le dépôt a été effectué auprès du secrétaire greffier en chef auprès du tribunal d'Agadir Sous le N°96256, le 05 /09/2020
10- Immatriculation au registre de commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal d'Agadir Sous le N°44259
Pour extrait et mention

Société : BOTRANS
LOGISTIQUE SARL
Siège social : N°1068
Hay Tilila Tikiouine Agadir
RC N°42919

Au terme d'un procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 15/07/2020, l'associé unique a décidé :
* Transfert du siège social au N°29 Hay Al Jihadia Agricole Tikiouine Agadir.
* Mise à jour des statuts.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'Agadir, le 04/09/2020. Sous le N°96136.
Pour extrait et mention

Société : COVESTRAD SARL
Siège social : N°150 Bloc 1
Cite Sidi Mohamed Agadir
RC N°20155

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 06/06/2018, l'associé unique a décidé :
* Extension de l'objet social à :
- Métier vérificateur.
- Entrepreneur de services d'informations commerciales (coordination)
- Entrepreneur de travaux divers ou construction.
* Mise à jour des statuts.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'Agadir, le 20/09/2018. Sous le N°79398.
Pour extrait et mention

FIDUCIAIRE
INFOFISC SARL
1er Etage IMM Aheddad
Rue de Marrakech QI Agadir
Web : www. Infofisc.com
E-mail : bh@infofisc.ma
Tél : 05-28-84-20-19

De Marchena Négoce - SARL
Constitution

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 19/08/2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques suivantes :
1- Forme Juridique : Société à responsabilité limitée à Associé Unique
2- Dénomination : De Marchena Négoce SARL
3 - Objet : La Société a pour objet :
* Import et Export
4- Siège Social : N° 38 Bloc F 11 Cite Dakhla Agadir
5- Durée 99 Ans à compter de la date de sa constitution sauf dissolution anticipée ou prorogation.
6- Capital : Le capital est fixé à la somme de 100 000,00 Dhs divisé en 1000 parts égales de Cent Dhs (100 DHS) chacune.
7- Apports : -100 000,00 Dhs par Mme MOUSSAID Assma, demeurant au N°38 BLOC F 11 CITE DAKHLA Agadir
8- La gérance: La société est gérée pour une durée illimitée par la gérante :
- Mme MOUSSAID Assma, demeurant au N°38 Bloc F 11 Cité Dakhla Agadir
9- Dépôt légal : Le dépôt a été effectué auprès du secrétaire greffier en chef auprès du tribunal de commerce d'Agadir Sous le N° 96173, le 08/09/2020.
10- Immatriculation au registre de commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal d'Agadir. sous le N°44147
Pour extrait et mention

FIDUCIAIRE
INFOFISC SARL
1er Etage IMM Aheddad
Rue de Marrakech QI Agadir
Web : www. Infofisc.com
e-mail : bh@infofisc.ma
Tél : 05-28-84-20-19

SARL A ASSOCIE UNIQUE
BISCUS SRVICES
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 03/09/2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques suivantes :

Société : EMSYS SARL
Siège social : Rez-de-Chaussee
N°46 Hay Al Wifaq
Bensergag Agadir
RC N° 22921

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 07/09/2020,

les associés ont décidé :
* Démission du gérant Monsieur BOUSRAF Mounir.
Nomination de Monsieur SABRI Abdelhak en qualité de gérant unique de la société pour une durée illimitée.
* Gestion et la signature du compte bancaire : L'Assemblée générale extraordinaire décide que tous chèques, effet de commerce et documents bancaires ne seront valables que par la Signature conjointe de Monsieur RAMANI Hicham et de Monsieur SABRI Abdelhak. Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'Agadir, le 08 /09/2020, sous le N° 96172.
Pour extrait et mention

Société : FOOD92 SARL
Siège social :
N°674 Av. Mohamed El Fassi
Cité Salam Agadir
RC N°38277

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 09/03/2020, les associés ont décidé :
* Cession des parts sociales :
- Mr ROBIO Brahim cède 160 parts à Mr KHALLAF Hicham
- Mr ROBIO Brahim cède 170 parts à Mr SOUSSI Ahmed
* Démission du co-gérant Mr ROBIO Brahim.
* Nomination de Mr KHALLAF Hicham et Mr SOUSSI Ahmed en qualité des co-gérants de la société pour une durée illimitée.
* Gestion et la signature du compte bancaire : L'Assemblée générale extraordinaire décide que tous chèques, effet de commerce et documents bancaires ne seront valables que par la Signature séparée soit Monsieur KHALLAF Hicham soit de Monsieur SOUSSI Ahmed.
* Mise à jour des statuts.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'Agadir, le 28/08/2020. Sous le N°96003.
Pour extrait et mention

Société :
OPTIQUE MARWA SARL
Siège social : RDC N° 51
Av. Omar Ben Jalloun
Hay Riad Assalam Agadir
RC N° 23121

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 13/03/2020, les associés ont décidé :
* Cession des parts sociales :
- Mme ALILOU Safa cède 500 parts à Mme AAFANE Hanae.
- Mr MOUNTARI Mustapha cède 500 parts à Mme AAFANE Hanae
* Démission de la gérante Madame ALILOU Safa.
* Nomination de Madame AAFANE Hanae en qualité de gérante unique de la société pour une durée illimitée.
* Gestion et la signature du compte bancaire.
* Mise à jour des statuts : SARL d'Associé Unique.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'Agadir, le 07/07/2020. Sous le N° 90796.
Pour extrait et mention

FIDUCIAIRE
INFOFISC SARL
1er Etage IMM Aheddad
Rue de Marrakech QI Agadir
Web : www. Infofisc.com
e-mail : bh@infofisc.ma
Tél : 05-28-84-20-19

MARWA DESIGN - SARL
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 25/02/2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques suivantes :
1- Forme Juridique : Société à responsabilité limitée à Associé Unique
2- Dénomination : MARWA DESIGN SARL
3 - Objet : La Société a pour objet :
* Décoration d'intérieur.
* Galerie d'Art.
4- Siège Social : N°555 Imm Ifrane 2ème Etage Avenue Mouqouama Agadir
5- Durée 99 Ans à compter de la date de sa constitution sauf dissolution anticipée ou prorogation.
6- Capital : Le capital est fixé à la somme de 100 000,00 Dhs divisé en 1 000 parts égales de CENT DHS (100 DHS) chacune.
7- Apports : -100 000,00 Dhs par Madame FARAHAT Marwa, demeurant à Imm Ifrane Appt 12 Amsernat Agadir.
8- La gérance: La société est gérée pour une durée illimitée par la gérante unique :
- Madame FARAHAT Marwa, demeurant à Imm Ifrane Appt 12 Amsernat Agadir.
9- Dépôt légal : Le dépôt a été effectué auprès du secrétaire greffier en chef auprès du tribunal de Commerce d'AGADIR, sous le N° 93902, le 29/07/2020.
10- Immatriculation au registre de commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal de commerce d'Agadir, sous le N°43715.
Pour extrait et mention

AL YOUSR SYSTEM
RC : 471859
Constitution d'une SARL AU

I - Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 14 Juillet 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
* la dénomination : AL YOUSR SYSTEME
* l'objet : Marchant ou intermédiaire effectuant import export * Entrepreneur de travaux divers ou construction
* le siège sociale : n° 5, Rue 7, Etage 2, Appt 4, Saada, Sidi Benoussi - Casablanca
* le capital social : est fixé à 100.000,00 dh divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 dh chacune libérées et attribuées en totalité à l'associé unique
- Mr. SAFAR Adil : 1.000 parts
* la gérance : la société est gérée par Mr. SAFAR Adil pour une période non limitée, ainsi la société sera engagée sa signature.
* année sociale : Elle commence le 1er Janvier et fini le 31 Décembre de chaque année
II - dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au Centre régional d'investissement de Casablanca

FIDUCIAIRE
INFOFISC SARL
1er Etage IMM Aheddad
Rue de Marrakech QI Agadir
Web : www. Infofisc.com
E-mail : bh@infofisc.ma
Tél : 05-28-84-20-19

OPTIDESK - SARL
Constitution

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 03/09/2020 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques suivantes :
1- Forme Juridique : Société à responsabilité limitée
2- Dénomination : OPTIDESK SARL
3 - Objet : La Société a pour objet :
* Programmeur, analyste, concepteur en informatique.
4- Siège Social : N°07 Rue Sidi Boujemaa Ignoun Talborjt Agadir

Agadir
5-Durée 99 Ans à compter de la date de sa constitution sauf dissolution anticipée ou prorogation.
6-Capital : Le capital est fixé à la somme de 100 000,00 Dhs divisé en 1000 parts égales de CENT DHS (100 DHS) chacune.
7-Apports : -30 000,00 Dhs par Mr SENHAJI Abdenour, demeurant au N°07 Rue Sidi Boujemaa Ignoun Talborjt Agadir.
-35 000,00 Dhs par Mr BIRI Aymane, demeurant au N°134 ImM 09 Res Tarik El Kheir 1 Bensergag Agadir.
-35 000,00 Dhs par Mr MIMOUNI Oumar, demeurant au N°155 AV. Alqods Derb Jdid Taroudant.

8-La gérance: La société est gérée pour une durée illimitée par le gérant :
- Mr SENHAJI Abdenour, demeurant au N°07 Rue Sidi Boujemaa Ignoun Talborjt Agadir
9-Dépôt légal : Le dépôt a été effectué auprès du secrétaire greffier en chef auprès du tribunal de commerce D'Agadir. Sous le N° 96258, le 15/09/2020
10-Immatriculation au registre de commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal de commerce d'Agadir, sous le N° 44261
Pour extrait et mention

Société :
OPTIQUE MARWA SARL
Siège social : RDC N° 51
Av. Omar Ben Jalloun
Hay Riad Assalam Agadir
RC N° 23121

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 13/03/2020, les associés ont décidé :
* Cession des parts sociales :
- Mme ALILOU Safa cède 500 parts à Mme AAFANE Hanae.
- Mr MOUNTARI Mustapha cède 500 parts à Mme AAFANE Hanae
* Démission de la gérante Madame ALILOU Safa.
* Nomination de Madame AAFANE Hanae en qualité de gérante unique de la société pour une durée illimitée.
* Gestion et la signature du compte bancaire.
* Mise à jour des statuts : SARL d'Associé Unique.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'Agadir, le 07/07/2020. Sous le N° 90796.
Pour extrait et mention

Société : PARA PAPA SARL
Siège social :
N°426 Av. Abdellah Guerssifi
Hay El Houada Agadir
RC N° 29719

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11/06/2020, l'associé unique a décidé :
* Transfert du siège social au N°512 Lotissement Al Fath Ait Melloul Province D'inezgane Ait Melloul

Société : PARA PAPA SARL
Siège social :
N°426 Av. Abdellah Guerssifi
Hay El Houada Agadir
RC N° 29719

Au terme d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11/06/2020, l'associé unique a décidé :
* Transfert du siège social au N°512 Lotissement Al Fath Ait Melloul Province D'inezgane Ait Melloul
* Mise à jour des statuts.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce d'AGADIR, le 28/08/2020, sous le N° 96006.
Pour extrait et mention

AL YOUSR SYSTEM
RC : 471859
Constitution d'une SARL AU

I - Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 14 Juillet 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
* la dénomination : AL YOUSR SYSTEME
* l'objet : Marchant ou intermédiaire effectuant import export * Entrepreneur de travaux divers ou construction
* le siège sociale : n° 5, Rue 7, Etage 2, Appt 4, Saada, Sidi Benoussi - Casablanca
* le capital social : est fixé à 100.000,00 dh divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 dh chacune libérées et attribuées en totalité à l'associé unique
- Mr. SAFAR Adil : 1.000 parts
* la gérance : la société est gérée par Mr. SAFAR Adil pour une période non limitée, ainsi la société sera engagée sa signature.
* année sociale : Elle commence le 1er Janvier et fini le 31 Décembre de chaque année
II - dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au Centre régional d'investissement de Casablanca

LOUALOUA
IMPORT-EXPORT
- SARL AU -
RC : 316665
Dissolution de la société

I - au terme de la décision extraordinaire du gérant du 20/11/2019, l'associé unique de la société «LOUALOUA IMPORT EXPORT» SARL. AU, a décidé :
* la dissolution anticipée de la

société LOUALOUA IMPORT EXPORT suite à la cessation totale de son activité.
* nomination de Mr. FELLOUSSI Adil (CIN BE 73925) liquidateur de la société * désignation du siège de liquidation à 28, Rue Al Araar, 5ém Etage, Mers Sultan - Casablanca.
II - le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 19 Décembre 2019 sous le numéro : 724093.

SOCIETE « COPIE CLASS
MEKNES » «SARL»
Au Capital Social de
90 000,00 DHS
Siège Social : Imm 8 Mag
N° 2 Rue de Ghana V.N
Meknes

Modification Juridique

Suivant un acte-sous seing privé en date du 24/08/2020 enregistré à Meknès le 08/09/2020, il a été établi le PV suivant :
- La cession des 400 parts sociales appartenant à Mr EL KHOULALI El Mehdi, C.I.N N°:D993322 à Mlle EL KHOULALI Sanae, C.I.N N°D627499.
- Transformation d'une société à responsabilité limitée «SARL» à une société à responsabilité limitée à associé unique «SARL-AU».
- La gérance et la signature sociale revient à Mlle EL KHOULALI Sanae pour une période indéterminée.
- L'Assemblée générale accepte la démission de gérant Mr EL KHOULALI El Mehdi.
- statut refondu de la société « COPIE CLASS MEKNES ».
- Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Commerce de Meknès sous le N°2727 du 15/09/2020. RC N°33079.

HABIBI DESIGN
Société à responsabilité
limitée d'associé unique,
au capital de 10 000,00Dhs
Siège Social :
23 Imm Tours Jumelles
Avenue Mohamed VI
El Jadida

Aux termes d'une délibération en date du 15/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé comme liquidateur HABIBI Abdelghani demeurant : Rue 205 N°68 Hay Moulay Abdellah Casablanca.
Le siège de la liquidation est fixé à 23 Imm Tours Jumelles Avenue Mohamed VI El Jadida.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation ont été effectués au greffe du tribunal de 1ère instance d'EL Jadida en date du 12/08/2020 sous le numéro 2511120021528.

RABLAIN
Société à responsabilité
limitée d'associé unique,
au capital de 100 000,00Dhs
Siège Social :
35 Rue 74 Hay Moulay
Abdellah Ain Chock
Casablanca

Aux termes d'une délibération en date du 24/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé comme liquidateur RABAI Abdelghani demeurant : 10 Rue Sentine Avenue 2 Mars Casablanca.
Le siège de la liquidation est fixé à 23-35 Rue 74 Hay Moulay Abdellah Ain Chock Casablanca.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 19/08/2020 sous le numéro 743594.

« LUNE PORTE »
S.A.R.L.
AU CAPITAL DE
40.000,00 DH
Siège social :
Avenue Jabrane Khalil
Jabrane Lot Mabrouka
Garage N°8 El Jadida
RC el jadida N° 14395

Aux termes d'un acte sous-seing privé daté du 09 Septembre 2020, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique.
La Forme : Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique
La Dénomination : ANELI DIFFUSION
L'objet : Confection d'articles Textiles Import et Export.
Le siège social : 59 Rue de Provens Angle Bd emile Zola Casablanca.
La Durée : 99 années.
Le capital social : Il est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune entièrement souscrites et libérées.
Les apports en numéraires :
* Monsieur Alain MELLUL : 100.000,00 dhs.
L'exercice Social : Du 1er Janvier au 31 Décembre.
La Gérance : Monsieur Alain MELLUL
Le Dépôt Légal : Est effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 16 Septembre 2020 sous le N°746177.
Le registre du commerce : La société est immatriculée au registre du commerce de Casablanca le 16 Septembre 2020 sous le n°472293.

« LUNE PORTE »
S.A.R.L.
AU CAPITAL DE
40.000,00 DH
Siège social :
Avenue Jabrane Khalil
Jabrane Lot Mabrouka
Garage N°8 El Jadida
RC el jadida N° 14395

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé du 17/08/2020, les Associés de la Société dite : « LUNE PORTE » Société à Responsabilité Limitée, au capital de 40.000,00 dirhams dont le siège social était fixé à : Lot Nakhil Imm B2 Bloc B N°296 El Jadida, a notamment décidé :
- de transférer le siège social sus - mentionné à : Avenue Jabrane Khalil Jabrane Lot Mabrouka Garage N°8 El Jadida.
- Mise à jour et l'harmonisation

des statuts.
II/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'el jadida le 07/09/2020, sous le N°25287.
Pour extrait et mention

«SOCIETE FARASAN
DE COMMERCE ET
D'ENTREPRISE SARL»

Au terme d'un acte sous-seing privé en date de 31/08/2020, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

* Forme : SARL
* Dénomination: «SOCIÉTÉ FARASAN de commerce et d'entreprise SARL».
* Objet: promoteur immobilier, immeubles.
*Siège social : 44 Op Ferdaous Gh25c Im A44 Casablanca.
*Capital social : 100.000,00 (Cent mille) DH, il est divisé en 1000 (mille) parts sociales de 100,00 (cent) DH chacune, numérotées de 1 à 1000 entièrement souscrites intégralement libérées et attribuées en totalité aux associés en proportion de leur apports .
*Mr. Mohamed KHAWTI : 60000,00 Dhs
* Mme.Fadila BENZAKOUR : 40000,00 Dhs
*Durée : 99 ans
* Gerant : Mr. Mohamed KHAWTI
* Exercice social: Du 1er Janvier au 31 Décembre
* RC: 472193

DBM media group
Société Anonyme, au capital
de 23 500 000 Dirhams
Siège social: 5 Bd Abdellatif
Ben Kaddour - 4ème étage -
Casablanca
R.C. de Casablanca
n° 177097
I.F. 40159902

Marrakech : Destruction de plus de 62.000 bouteilles de boissons alcoolisées

« Plus de 62.000 bouteilles de boissons alcoolisées périmées, saisies récemment par les services de sécurité de la cité ocre dans le cadre des opérations de contrôle et des mesures de réglementation ont été détruites, mercredi, dans la commune de Harbile, près de Marrakech. »

Cette opération de destruction d'envergure s'est déroulée, sous la supervision du parquet compétent, en présence de cadres de la Direction Générale de la Sûreté Nationale et de la préfecture de police de Marrakech, de représentants de la Gendarmerie Royale, de l'Administration des Douanes et Impôts indirects, de la Protection Civile et des autorités locales.

Dans une déclaration à la presse, M. Hicham Baali, Contrôleur général, Chef de la Brigade Nationale de la Police Judiciaire, a indiqué que les services de sécurité compétents ont constaté et procédé récemment à la saisie, dans la cité ocre, d'un lot de boissons alcoolisées périmées ou ne portant pas de vignettes afin de se soustraire aux impositions douanières ou fiscales.

Il a ajouté que les services sécuritaires ont mené une opération de contrôle dans trois dépôts considérés comme étant le principal fournisseur des boissons alcoolisées à Marrakech, précisant qu'ils ont constaté un ensemble d'infractions ayant abouti à la saisie d'un lot de boissons alcoolisées périmées à détruire, après avoir suivi toutes les procédures juridiques et avisé le parquet compétent.

Ces opérations, a souligné M. Baali, ont été également soldées par la saisie d'un lot de boissons alcoolisées ne portant pas de vignettes fiscales ou illisibles par les appareils utilisés par les services des Douanes à cette fin, ou dont certaines portant des spécifications non conformes à celles figurant sur les bouteilles.

Le responsable a fait savoir qu'il a été procédé à la saisie de près de 275.000 vignettes fiscales non encore utilisées et conservées par les propriétaires des dépôts pour des fins suspectes, surtout que certaines d'entre elles datent de 2018 et 2019, ainsi que d'un lot d'étiquettes et de vignettes endommagées totalement ou partiellement par le feu.



Et d'enchaîner que les opérations de contrôle effectuées par les autorités locales et l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) ont abouti à la constatation d'un nombre d'infractions liées au stockage, dont l'absence des bonnes conditions de conservation, relevant que les autorités de la wilaya ont décidé la fermeture de ces trois dépôts jusqu'à la régularisation de leur situation juridique.

Après avoir rappelé que ces opérations visent à neutraliser tout ce qui peut constituer un danger pour la santé des clients, M. Baali a indiqué que ces actions menées par les services sécuritaires à l'échelle nationale interviennent en application des attributions dévolues à ces services pour la préservation de la santé publique, notamment dans le

sillage des efforts nationaux pour la répression des contraventions relatives à la violation de l'état d'urgence sanitaire, outre celles liées à l'exploitation des autorisations de vente des boissons alcoolisées.

Il a, en outre, rappelé qu'une commission mixte composée des cadres de l'administration centrale et de la préfecture de police de Marrakech a mené, en étroite collaboration avec les autorités territoriales de la wilaya de la région Marrakech-Safi et les services des douanes et impôts indirects ainsi que de l'ONSSA, une opération de contrôle d'un ensemble de restaurants classés de la cité ocre. Ces opérations ont permis de relever plusieurs contraventions, dont celles relatives à la réglementation spéciale des restaurants classés, ainsi que

d'autres infractions inhérentes au non respect de la distanciation sociale et des normes sanitaires telles que l'aération suffisante pour éliminer la fumée des cigarettes et le non port, par certains serveurs, des masques de protection, ce qui, a-t-il dit, représente un véritable danger pour la santé des citoyens et un coup dur aux efforts de l'Etat pour la lutte contre la Covid-19.

D'autre part, M. Baali a affirmé qu'une enquête judiciaire a été ouverte, sous la supervision du parquet, avec un groupe de personnes ayant enfreint les dispositions légales relatives à la violation de l'état d'urgence sanitaire ou celles liées aux restaurants classés, concluant que l'opération de contrôle de routine se poursuivra jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés.

Rencontre de sensibilisation à Al Hoceima sur la cochenille du cactus



Une rencontre de sensibilisation s'est tenue récemment à Al Hoceima sur le danger que représente la propagation de la cochenille du cactus dans plusieurs champs de la province.

Cette réunion, à laquelle ont pris part le président de la Chambre d'agriculture de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Abdellatif El Younsi et le directeur provincial de l'Agriculture d'Al Hoceima, avait pour objectif la sensibilisation des agriculteurs, des coopératives et des associations sur les conséquences de la propagation de ce parasite ravageur.

La rencontre a constitué ainsi une occasion pour mettre en avant l'importance de la conjugaison des efforts de l'ensemble des services et acteurs concernés pour la mise en place d'une stratégie visant à lutter contre la cochenille du cactus et arrê-

ter la propagation de ce ravageur qui causent de grands dégâts.

Les présentations et les interventions faites lors de cette rencontre de sensibilisation ont souligné la nécessité de promouvoir la recherche scientifique dans le domaine agricole et de développer des variétés résistantes, en plus du développement de la filière cactus et la valorisation de ce produit local.

Plusieurs mesures de prévention ont été recommandées, à l'issue de cette rencontre, afin de lutter contre la propagation de la cochenille du cactus, à travers notamment le traitement des plantations infestées, la destruction de celles qui sont fortement touchées, et l'utilisation de caisses en plastique pour le transport des fruits de figuiers de barbarie, le nettoyage et la désinfection de ces caisses, et le renforcement du contrôle.

Mehdia: Interpellation d'un individu soupçonné de détournement et d'attentat à la pudeur

Les éléments de la police du district de Mehdiya relevant de la préfecture de police de Kénitra ont procédé, mercredi soir, à l'interpellation d'un individu âgé de 70 ans pour son implication présumée dans une affaire de détournement et d'attentat à la pudeur sur une personne en situation de handicap.

Le suspect avait détourné une personne âgée de 19 ans et souffrant d'un handicap mental, avant d'attenter à sa pudeur au niveau de la forêt de Mehdiya,

indique dans un communiqué la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Le prévenu avait été appréhendé par les éléments de la sûreté nationale sur le lieu du crime en flagrant délit, précise la même source.

Le mis en cause a été soumis à l'enquête préliminaire menée sous la supervision du parquet compétent, afin de déterminer les tenants et aboutissants de cette affaire, conclut le communiqué.



Il intègre l'Université Libre de Bruxelles à l'âge de 15 ans L'ambassadeur du Maroc en Belgique rend un vibrant hommage à l'enfant prodige Salah Eddine Dassy

L'ambassadeur du Maroc en Belgique et au Grand Duché de Luxembourg, Mohamed Ameur, a organisé, mercredi soir, une réception en hommage au jeune prodige marocain Salah Eddine Dassy, âgé de 15 ans et qui entame sa première année d'études d'ingénieur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB). A cette occasion, M. Ameur a souligné que l'exploit du jeune Salah Eddine est "une source de fierté" aussi bien pour sa famille, pour son école, pour la communauté marocaine, pour la Belgique et pour la Mère Patrie, le Maroc.

«Votre exploit et non seulement une source de joie et un motif de fierté mais aussi une preuve supplémentaire du succès d'intégration des fils de la communauté marocaine vivant en Belgique», a dit M. Ameur.

«Les jeunes marocains de Belgique ressentent une grande fierté et ont besoin de modèles de réussite et de références marquantes pour aller de l'avant dans leurs différents parcours», a-t-il noté, ajoutant que «le Maroc est fier de voir



ses fils rayonner à travers le monde». L'ambassadeur a également exprimé sa fierté de l'attachement indéfectible de la communauté marocaine à son pays d'origine, le Maroc.

«Cette exception marocaine puise son fondement dans l'intérêt et la Haute Sollicitude dont SM le Roi Mohammed VI ne cesse d'entourer la communauté marocaine résidant à

l'étranger», a-t-il ajouté. Le Belgo-marocain Salah Eddine Dassy a entamé, lundi, sa première journée en tant que plus jeune étudiant de l'ULB. Doté de capacités cognitives

exceptionnelles, il a quitté les bancs du lycée pour des études d'ingénieur à la très prestigieuse Solvay Brussels School Economics & Management relevant de l'ULB.

Dans une déclaration à la MAP, le jeune prodige, qui était entouré des membres de sa famille et de ses amis, a exprimé sa fierté de cet hommage qui lui a été rendu par l'ambassadeur du Maroc et son engagement à ne ménager aucun effort pour aller de l'avant dans son parcours et contribuer au rayonnement de son pays.

A l'issue de cette cérémonie, qui s'est déroulée en présence notamment d'Abderahmane Fayad, consul général du Royaume à Bruxelles, Youssef Riani, coordinateur de l'Education nationale auprès de l'ambassade, Abed Mellouli, préfet de études de l'établissement scolaire que fréquentait Salah Eddine Dassy et des membres de l'association des étudiants marocains de Belgique, l'ambassadeur du Maroc a remis un prix d'encouragement au jeune prodige marocain.

Un vaccin à lui seul ne peut résoudre la crise du Covid-19, selon le SG de l'ONU

Le Secrétaire général des Nations-Unies, Antonio Guterres, a averti, mercredi, qu'un vaccin à lui seul ne peut résoudre la crise mondiale engendrée par la pandémie du Covid-19, "une crise qui ne ressemble à aucune autre de notre génération".

"Beaucoup placent leurs espoirs dans un vaccin, mais soyons clairs: il n'y a pas de panacée en cas de pandémie. Un vaccin ne peut à lui seul résoudre cette crise, certainement pas à court terme", a déclaré le chef de l'ONU lors d'une conférence de presse à la veille de la réunion de haut niveau de la 75^e session de l'Assemblée générale, qui se tiendra virtuellement la semaine prochaine à New York.

M. Guterres a estimé que cette messe mondiale, qui coïncide cette année avec le 75^e anniversaire de la création des Nations-Unies, devrait marquer "le moment où la communauté internationale doit s'unir pour vaincre le virus". "Nous devons développer massivement les outils nouveaux et existants qui peuvent répondre aux nouveaux cas (d'infection) et fournir des traitements vitaux pour stopper la transmission et sauver des vies, en particulier au cours des douze prochains mois".

Mais à partir de maintenant, un vaccin doit être considéré comme "un bien public mondial", car la COVID-19 ne respecte aucune frontière, a-t-il estimé. "Nous avons besoin d'un vaccin abordable et accessible à tous, un vaccin populaire", a dit le Secrétaire général. Et de noter que pour qu'un vaccin fonctionne, "les gens du monde entier doivent être prêts à le prendre. Mais

avec la propagation du virus, nous assistons également à une prolifération de désinformation sur un futur vaccin". "Cela alimente l'hésitation à l'égard des vaccins et enflamme les théories du complot sauvage", s'est-il alarmé, déplorant que la méfiance à l'égard des vaccins augmente dans le monde, comme le montrent des rapports sur de larges segments de la population dans certains pays indiquant leur réticence ou même leur refus de prendre un vaccin contre la COVID-19.

"Face à cette maladie mortelle, nous devons faire tout notre possible pour mettre un terme à la désinformation mortelle. Nous devons également faire beaucoup plus pour lutter contre les fragilités mondiales que le virus a exposées", a plaidé Antonio Guterres, constatant que bientôt le monde franchira "le plus sombre des jalons: 1 million de vies perdues à cause du virus". Par ailleurs, la pandémie a fait au moins 936.095 morts dans le monde et contaminé presque 30 millions de personnes, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles. Et un des six envoyés spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le Covid-19, le docteur David Nabarro, a estimé qu'elle n'en est qu'à son début.

"Ceci est bien pire que toutes les sciences-fictionnelles sur les pandémies", a déclaré M. Nabarro devant la commission des Affaires étrangères du Parlement britannique. "C'est vraiment sérieux, nous n'en sommes même pas à mi-chemin. Nous en sommes encore au début", a-t-il affirmé, cité par l'agence Press Association.

"C'est une situation terrible, un problème de santé qui est

devenu tellement hors de contrôle qu'il plonge le monde (...) dans une contraction économique géante qui va probablement doubler le nombre de pauvres, doubler le nombre de mal nourris, conduire des centaines de millions de petites entreprises à la faillite", a-t-il ajouté. La récession mondiale devrait être moins prononcée que prévu en 2020, a néanmoins estimé mercredi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la réaction rapide et conséquente des Etats ayant permis de limiter les dégâts.

Mardi, l'OMS avait appelé les gouvernements à prendre des décisions difficiles pour protéger les plus vulnérables et maintenir les jeunes à l'école. "L'Europe aborde une saison où les gens vont commencer à retourner dans les espaces intérieurs. La pression de l'infection va augmenter", selon le directeur des Situations d'urgence de l'OMS, Michael Ryan.

Des compromis devront être faits pour maintenir à la fois les plus jeunes et les plus âgés dans la vie sociale, a-t-il souligné: "Qu'est ce qui est le plus important: le retour de nos enfants dans les classes ou l'ouverture des nightclubs et des bars?"

En Grèce, les cours ont repris lundi, avec un retentissant fiasco: des centaines de milliers de masques ont été distribués dans toutes les écoles du pays pour la rentrée des classes... mais la plupart étaient beaucoup trop grands pour les visages des élèves.

Les masques filtrants utilisés par les soignants sont moins adaptés à la forme du visage des femmes et des Asiatiques,



ce qui expose potentiellement ces catégories à un plus grand risque d'infection, a d'ailleurs révélé une étude parue mercredi, selon laquelle une bonne adaptation du masque au visage est plus importante, en terme de protection, que sa capacité de filtration.

Les fermetures de frontières continuent aussi de laisser des naufragés sur les bords de routes. Ainsi, plus d'un millier de pèlerins juifs étaient coincés mercredi - certains depuis plus d'une semaine - à la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine, Kiev ayant fermé sa frontière.

Selon un rapport de l'ONG Oxfam

Les pays riches ont réservé la moitié des futures doses de vaccins

Un groupe de pays riches représentant 13% de la population mondiale a pré-acheté la moitié des futures doses de vaccins contre le Covid-19, selon un rapport publié mercredi par l'ONG Oxfam.

La logique de ces pays est de s'approvisionner par précaution auprès de multiples fabricants concurrents, dans l'espoir qu'au moins l'un de leurs vaccins se révèle efficace, mais le rapport souligne avec urgence la difficulté qu'aura une partie de la population mondiale à trouver des vaccins dans la période initiale, alors qu'un dispositif de mutualisation internationale appelé Covax, soutenu par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), est boycotté par Washington et manque de financements. Les Etats-Unis dès le mois de mai, puis le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Japon et d'autres pays ont signé de multiples contrats garantissant en avance la production et la livraison de doses si les



essais cliniques en cours étaient concluants. Les Américains se feront même livrer des doses dès octobre, afin d'être prêts à les distribuer dans les 24 heures suivant une éventuelle autorisation sanitaire.

Le groupe AstraZeneca, partenaire de l'université d'Oxford, a signé le plus de ces contrats de façon publique, mais Sanofi, Pfizer, Johnson & Johnson, la biotech américaine Moderna, le laboratoire chinois Sinovac et l'institut russe Gamaleïa ont

aussi pré-venu des centaines de millions de doses dans le monde, parfois sous la forme de partenariats avec des fabricants locaux.

Selon Oxfam, des contrats ont déjà été signés auprès de cinq de ces fabricants en phase 3 d'essais cliniques pour 5,3 milliards de doses, dont 51% pour des pays développés dont ceux ci-dessus ainsi que l'Australie, Hong Kong, la Suisse et Israël (les chiffres n'incluent pas les contrats pour les vaccins n'étant pas encore en phase 3).

Le reste a été promis à des pays en développement dont l'Inde (où se trouve le fabricant géant Serum Institute of India), le Bangladesh, la Chine, le Brésil, l'Indonésie et le Mexique, selon Oxfam. Les Etats-Unis de Donald Trump (330 millions d'habitants) ont réservé un total de 800 millions de doses auprès de six fabricants, et l'Union européenne (450

millions d'habitants) a au moins acheté 1,5 milliard de doses, selon un décompte de l'AFP. "L'accès vital aux vaccins ne doit pas dépendre d'où on habite ni de l'argent qu'on a", a regretté Robert Silverman, d'Oxfam.

Des experts en santé publique ont proposé plusieurs modes de répartition mondiale: l'OMS voudrait donner à chaque pays de quoi vacciner 20% de sa population; un groupe d'éthiciens a suggéré de donner la priorité aux pays où le virus tue le plus. Mais les Etats-Unis ont annoncé qu'ils entendaient offrir d'abord le vaccin à tous leurs habitants, et pas seulement aux personnes vulnérables et âgées.

Ce type de "nationalisme vaccinal" a été dénoncé par de multiples responsables de santé publique, et par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen dans un discours mercredi matin devant le Parlement européen.

Le message du «Cheval de Nietzsche»

On ne peut pas écrire, sans lire

« Je ne maîtrise pas encore l'art de parler des livres que je n'ai pas lus. Car c'est tout un art, basé sur une extrême prudence, sur le maniement habile de l'ambiguïté, des généralités, sur le dosage adéquat de l'éloge et de la réticence, que sais-je encore ? » (1)



■ Par Abdelmajid Baroudi

C'est exactement la même réflexion que je me suis faite après avoir lu les trois premiers récits de : Le cheval de Nietzsche. Je me suis dit : c'est le deuxième livre signé Abdelfattah Kilito que j'entame, pourtant je ne me suis pas encore fait une idée profonde et globale sur ses écrits. Avant même que je ne fasse connaissance de son style et des thématiques qu'il aborde, les remarques qui m'ont été rapportées par ceux qui n'ont pas lu les ouvrages de ce grand écrivain, étaient en général ambiguës et dénotent une carence par rapport à ses œuvres. On me présente souvent cet intellectuel en tant qu'académicien qui aborde ses thèmes avec une rare profondeur, tout en articulant le patrimoine culturel arabe avec la littérature française entre autres. En dépit de la pertinence de ce jugement, il me semble que ça ne me suffit pas pour se faire une idée aussi profonde qu'on nous la délivre, surtout par ceux qui se contentent de ruminer quelques bribes, pour ne pas dire débris de méta textes sur ses ouvrages parus dans des journaux.

A mon avis, la seule voie qu'il faut emprunter pour bannir le prétexte, c'est d'écouter le texte tel qu'il est rédigé par son auteur afin d'en explorer la teneur de ce qui nous parle. J'ai donc opté pour ce choix dur mais bénéfique, en me servant de ce que j'ai gardé du premier ouvrage que j'ai déjà lu de cet écrivain marocain, (2) en plus de mon modeste cumul de ce



qu'il traite dans son texte : Le cheval de Nietzsche. Ceci dit, mon humble grille de lecture de ces récits ne prétend pas appartenir à la critique au sens académique du terme. Il s'agit tout simplement d'un partage de ce qui me semble intéressant dans cet écrit et d'une invitation envoyée à celles et ceux qui veulent savourer une subjectivation dont la créativité s'exprime avec une langue française fine et très bien travaillée.

Quelles sont les thèmes qui m'ont intéressé dans : Le cheval de Nietzsche ?

Abdelfattah Kilito ne raconte pas une autobiographie qui prête une grande importance aux détails de la vie quotidienne selon laquelle chaque lecteur et lectrice y trouve son compte. Autrement dit, l'univers de cet écrivain revêt une particularité que l'on ne trouve pas chez des écrivains dont le récit nous introduit facilement dans son univers, en nous identifiant au texte sous prétexte qu'il nous représente. Kilito pioche, d'une façon herméneutique la relation entre la lecture et l'écriture, par l'apprentissage. Son message est clair, voire évident : on ne peut pas écrire sans lire.

Mais la clarté de ce message n'émane pas d'une prophétie ni même d'une philosophie qui crée des maximes. C'est dans le récit qu'il nous propose de résoudre cette corrélation dont on n'en a pris conscience qu'avec le recul. Tout débute par copier, recopier et

transcrire. C'est là où le parallèle à son importance déterminante car il se réfère à une pratique empruntée au grand penseur qui n'est autre qu'Alain. Le fait que le jeune lycéen trouve le plaisir de copier des textes que son professeur lui demande, est en quelque sorte le déclenchement d'un processus qui va sûrement aboutir à l'écriture au sens créatif du terme. Lire d'abord et puis écrire en suite. Ce qui importe, c'est de recopier le texte. Après, on verra avec sa signification. Aux herméneutes de nous aider.

Transcrire semble mécanique.

Pourtant, cet exercice est loin d'être monotone car il ne s'agit pas d'une punition qui consiste à recopier le même texte plusieurs fois.

L'impact de cet exercice est invisible dans l'immédiat, en particulier pour ceux qui n'ont pas l'habitude de s'y mettre. Du coup, les prémisses de la première récolte de cet exercice dont l'écriture fait l'objet de transposition et dont la compréhension s'invite, malgré le fait qu'elle n'est pas visée, ni même un objectif en soi, lesquelles prémisses se traduiront par la rédaction. D'où la légitimité de la question de ce jeune lycéen qui passe tout son temps à recopier les grands textes : quand est-ce que je deviendrai écrivain moi aussi ? Au demeurant, la rédaction est un pas pour l'écriture et une phase déterminante en vue de réaliser ce projet, dans vingt ou quarante ans. Qui sait ? De



toutes façons, rien ne se perd dans la relation : écriture et lecture, même s'il l'on ne devient pas écrivain car cet apprentissage forge davantage le sens du savoir et contribue sur le long terme à la formation de l'esprit. D'autant plus que la transcription aiguise la mémoire par le biais de la récitation.

Le cheval de Nietzsche témoigne à mon avis d'une période de l'enseignement public dont la rigueur et la critique étaient de mise. Malgré les critiques réductrices que des arabisants ne cessent d'émettre à l'égard de ce système éducatif sous prétexte qu'il vise à enraciner la lan-

gue française au détriment de la langue arabe, ce système nous a aidés à apprendre une deuxième langue. N'oublions pas que la crème des intellectuelles et intellectuels marocaine a évolué dans ces écoles. Hypocrisie sociale, ces mêmes ennemis de la francophonie ont envoyé leurs enfants pour étudier dans des écoles françaises de crainte qu'ils ne soient contaminés par l'arabisation qui ne mène à leurs yeux, nulle part.

Je vous invite à visiter le monde d'Abdelfattah Kilito. Il va sûrement vous séduire par son écriture et la richesse de ses lectures.

Notes

1-Le cheval de Nietzsche, Récits, Abdelfattah Kilito, Editions : Le Fennec, Page : 170

2-Le plaisir de lire et relire l'ouvrage d'Abdelfattah Kilito : Je parle toutes les langues mais en arabe (*) stimule le sens de la métaphore et le pourquoi de la capitalisation sur la pertinence et la sagesse de l'écrit arabe classique. L'auteur n'est pas Adam qui a perdu son arabe une fois chassé du paradis, car le quotidien l'a obligé de se consommer dans un arabe dialectal tolérant.

Son histoire avec le lu et l'écrit est contaminée par le souci de ne pas commettre d'erreurs. Il a étudié le français non pour le parler, mais pour le lire et l'écrire. Face à la banalisation de la tolérance, même la rigueur de l'écrit ne permet pas de parler et le français et l'arabe couramment. Du coup, écrire et lire sont synonymes de réfléchir dans une langue structurée qui impose ses règles et engendre le souci de l'apprendre davantage. Pourtant, on a toujours l'impression qu'elle nous trahit. Et puis, on ne la maîtrisera jamais, car la probabilité de fauter est si grande qu'il est difficile de se relever d'une chute.

(*) Je parle toutes les langues, mais en arabe. Abdelfattah Kilito, Sindbad ACTES SUD 2013

Bensalem Himmich

Sans développement global et soutenable, la croissance n'est qu'un leurre

Sans développement global et soutenable, la croissance n'est qu'un miroir aux alouettes et un leurre, écrit l'écrivain Bensalem Himmich. Dans un article intitulé "Au Maroc, l'espoir peut-il attendre ?" et faisant partie d'un ensemble encore inachevé, M. Himmich a souligné que pour tout pays développé ou en voie de développement, l'économie (...) a constamment besoin d'être prémunie et renforcée par un taux de croissance autour de 6% au moins. Par ailleurs, l'intellectuel et ancien ministre de la Culture relève que ce taux ne peut réanimer le marché du travail et soulager le chômage qu'en se maintenant et prospérant, rappelant dans ce sens le "célèbre" rapport de la Banque Mondiale de 1996 dont la lecture a fait dire à Feu SM Hassan II devant les députés que le Maroc était "au bord de la crise cardiaque". Et d'ajouter que ce rapport avait noté que pendant les six dernières années qui ont précédé 1996, la croissance annuelle du PIB a été en moyenne de 4,3% et qu'il fallait "qu'elle atteigne vite 7% pour ramener le chômage à des niveaux soutenables".

Toutefois, poursuit M. Himmich, même si cette recommandation est réalisée et en mieux (12% en 1994), "elle n'aura aucune portée significative si elle n'agit pas positivement sur des indicateurs socio-économiques vitaux", à savoir la maîtrise du



taux de croissance démographique, la baisse du chômage, la réduction des disparités sociales et régionales et l'allègement du déficit budgétaire et de la dette extérieure, etc. Dans le même ordre d'idées, l'auteur de l'article évoque le rapport de l'ONU sur l'économie du

Tiers-Monde des années 70 qui avait argué que "la croissance éprise d'économétrie et de rentabilité n'est pas le développement", déduisant que c'est pourquoi "la croissance record de 1994 (dopée par une bonne saison agricole) ne pouvait faire long feu, surtout que la sécheresse allait par

la suite la prendre à revers".

Plus loin, l'auteur note que la question primordiale que "les responsables de l'économie et des finances devraient apprendre à prioriser et dont ils seront comptables auprès des électeurs et de l'opposition n'est pas le taux de croissance comme indicateur autonome et autosuffisant", mais c'est plutôt celle sur laquelle insistent deux prix Nobel d'économie, Amartya Sen, Joseph Stiglitz et d'autres néo keynésiens, à savoir : Comment vont les gens ?

A cet effet, M. Himmich est revenu sur l'Indicateur de Développement Humain (IDH), lequel a été érigé en premier indice-révélateur par l'économiste et banquier pakistanais Mahbub ul-Haq pour "évaluer toute politique économique et la juger selon le degré d'accessibilité des citoyens à leurs droits : la santé, protectrice et souveraine, l'habitat décent, les services, l'éducation, la culture, bref à une vie aisée, qualitative et qui a du sens".

Somme toute, l'écrivain marocain estime entre autres que ce qui compliquera davantage la situation (...) pour la majorité des pays dont le Maroc, "c'est qu'on ne voit pas encore le bout du tunnel, vu que le coronavirus, dont on ne cerne pas enfin le gène pathologique, s'acharne à perdurer au point qu'on nous recommande d'apprendre à vivre avec".

Café Maure

L'association Espace les Oudayas salue les travaux de restauration

« L'Association Espace les Oudayas a salué les travaux de restauration en cours au niveau du Café Maure à Rabat et les efforts de préservation des caractéristiques authentiques de ce monument. »

A l'occasion de la visite, mardi, de la directrice du bureau de l'UNESCO à Rabat et représentante de cette organisation internationale pour le Maghreb, Golda El-Khoury, à la Kasbah des Oudayas (où est situé le Café Maure), l'association a pris note de l'attention accordée par la partie chargée des travaux de restauration à la préservation des carreaux utilisés pour le revêtement de ce monument, depuis sa construction en 1922 selon le style architectural maure.

Dans une déclaration à la MAP, le vice-président de l'association, Abderrahmane Badraoui a loué les efforts visant à maintenir l'ensemble des matériaux utilisés pour la construction de ce café, comme les carreaux et les blocs en pierre, tout en supprimant les matériaux modernes ayant défiguré cet édifice.

Il a appelé à établir un cahier de charges qui engage les exploitants de ce café à respecter les conditions de restauration et à n'intervenir qu'après consultation des parties concernées, afin d'éviter les infractions précédentes,



ajoutant que les revendications de l'association à ce sujet se joignent aux recommandations de l'Unesco en matière de restauration des monu-

ments. La visite de Mme El-Khoury, en compagnie d'architectes et de spécialistes de l'Unesco, sur demande de l'association



Espace les Oudayas, intervient dans le cadre de l'attention accordée par la société civile à la préservation du patrimoine national culturel et immatériel.

Selon M. Badraoui, cette visite a concerné les chantiers de restructuration du jardin andalous, des murailles et de l'ensemble des bâtiments historiques dans la Kasbah des Oudayas, tout en focalisant sur le Café Maure. Concernant les motifs de restauration, le responsable a souligné que le Café Maure menaçait ruine du fait de plusieurs facteurs, dont les travaux anarchiques entrepris par les bénéficiaires, qui ont utilisé du béton armé et enlevé des pièces en bois qui la composaient, tout en construisant d'autres bâtisses. De même, le café présentait des fissures résultant des pluies torrentielles qu'a connues Rabat l'année dernière, a-t-il précisé.

Les travaux de restauration de l'ensemble des monuments de la Kasbah des Oudayas, dont le Café Maure, devront s'achever l'été prochain. Créée il y a 22 ans, l'association Espace les Oudayas s'intéresse à la préservation du patrimoine de la Kasbah des Oudayas qui compte plusieurs installations, demeures et monuments culturels.

Hicham Sabir, une étoile montante de l'écriture...

■ Mohamed Nait Youssef

Et voilà une belle plume qui vient de voir le jour ! En effet, Hicham Sabir, jeune auteur marocain résidant aux Pays-Bas, a brillé de mille feux sous d'autres cieux. Sa nouvelle intitulée «Allégeance», publiée par Kobo en avril 2020, a décroché le premier prix de la 3e édition du concours de nouvelles «The Artist» organisé par The Artist Academy.

Une véritable reconnaissance à cette plume en herbe et prometteuse dont les portes sont désormais ouvertes sur les mondes de l'écriture et de la création romanesques. Soigneusement écrite, avec beaucoup de finesse et d'économie de langage, l'auteur nous invite par le bais de son style raffiné à un voyage dans le temps et l'espace.

Ainsi, les événements de la nouvelle se sont déroulés en France, à Paris. C'était un dimanche. Hadj Boutaleb, un vieil homme, s'est donné rendez-vous avec son fils, Mohammed qui était de retour des camps des «jihadistes» en Syrie. Loin des regards, ils se sont attablés, discrètement, dans un café portugais au bord périphérique de Gentilly.

Certes, plusieurs années se sont écoulées et beaucoup d'eaux se sont passés sous les ponts, mais cette première rencontre, après son départ aux terri-

toires ravagés et déchirés par la guerre, avait un goût particulier voire amoral. Car, elle a réveillé en lui tous les maux et les souvenirs douloureux ensommeillés dans la mémoire.

A vrai dire, le départ de Mohammed pour combattre les «soldats de dieu» ou encore des puissances qui se battaient sur le terrain à chamboulé la vie de ses parents à savoir leurs relations interhumaines et leur manière de voir le monde et les choses. Pour eux, c'était une honte collée à jamais à leur peau, notamment avec ce regard accusant des autres. «L'autre jour, Majid, le petit qui travaille à la supérette, m'a embrassé la main.

«Vous êtes des martyrs, il m'a dit, qu'Allah vous bénisse». Je n'ai même pas pu lui foutre une giflette tellement ça m'a surpris», confiait Hadj Boutaleb à Mohammed avec un ton triste et coléreux. Une vraie incarnation de la citation sartrienne: «L'enfer, c'est les autres!». Toutefois, l'auteur a opté pour une fin ouverte.

Un choix intelligent laissant les lecteurs à imaginer d'autres suites ou encore d'auteurs histoires à imaginer dans un univers fictif. Il est à rappeler que le thème de la troisième édition du concours «The Artist» dont la sélection a été faite par l'agence littéraire de Florence Sultan, est basé sous le sillage de la «trahison». Un jeune auteur à découvrir!



Les condoléances du PPS à la famille du grand artiste feu Anouar Al Joundi

A la suite du décès, mercredi, du grand artiste Anouar Al Joundi, le Secrétaire général du Parti du progrès et du socialisme, Mohamed Nabil Benabdallah, a adressé un message de condoléances et de compassion à la famille du regretté défunt, dont voici la traduction.

« Nous avons été profondément touchés par la triste nouvelle du décès, après une longue carrière artistique pleine d'apports et de distinctions dans le domaine cinématographique et théâtral au Maroc. Que Dieu le lui accorde Sa sainte miséricorde. En cette douloureuse circonstance, je vous exprime, en mon nom personnel et au nom des membres du bureau politique, des militantes et militants du Parti du progrès et du socialisme, et à travers vous, à toutes vos familles et proches, à la grande famille artistique nationale du défunt, ainsi qu'à tous ses amis et admirateurs, mes plus chaleureuses condoléances et notre sincère compassion pour la perte de l'un des plus célèbres et pionniers du cinéma, réputé pour sa contribution sérieuse et distinguée au service du patrimoine culturel et artistique national.

Nous implorons le Tout-Puissant de compenser sa perte par vous accorder patience et consolation, et de récompenser amplement le défunt pour ses bonnes actions et précieux services au profit de son art et de sa patrie.

Puisse Dieu l'accepter comme l'un des justes parmi ses serviteurs, et qu'il soit béni au sein de Son Paradis.

« Nous sommes à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons ».

Midelt

Le Moussem des fiançailles et le festival des musiques de cimes annulés



Le Moussem de fiançailles et le festival des musiques de cimes d'Imlechil dans la province de Midelt, qui devaient avoir lieu fin septembre, ont été annulés, apprend-on auprès des autorités locales de la province.

Cette décision a été prise en tenant compte des mesures de précaution mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour enrayer la propagation du coronavirus (Covid-19), précise-t-on de même source. Elle intervient aussi sur la base des conclusions du suivi et de l'évaluation réguliers menés par le Comité de veille dans la province de Midelt, selon la source.

Botola Pro D1

L'AS FAR et l'IRT se neutralisent, le WAC se rapproche du leader

Le Wydad de Casablanca (WAC) s'est largement imposé, mercredi soir à domicile, face au Raja de Béni Mellal (RBM) (3-0), en match retard de Botola Pro D1 comptant pour la 23^e journée. Après une première mi-temps insipide sans aucune réalisation face à la lanterne rouge du championnat, les Wydadis, de retour des vestiaires, ont ouvert le score sur un but d'Ismail El Haddad (66^e) qui a profité d'un cafouillage dans la surface. Alors que la rencontre s'acheminait vers une victoire des Rouge et blanc sur le plus petit score, Yahya Jabrane (90^e+3) et Aymane El Hassouni (90^e+5) ont profité du relâchement des Mellalis en fin de rencontre pour aggraver le score, permettant au WAC de décrocher les trois précieux points. Pour ce premier match sous les ordres de Miguel Gamondi après le départ de Juan Carlos Garrido, le Wydad s'est offert une victoire qui lui permet de se rapprocher du leader du championnat le Raja de Casablanca grâce à ses 44 points décrochés en 23 matchs joués. Pour sa part, le club de Béni Mellal demeure lanterne rouge avec



Le club de la capitale stagne à la sixième place du classement, tandis que le club de Détroit est avant-dernier.

11 unités. Par ailleurs, l'Ittihad de Tanger (l'IRT) et l'AS FAR se sont quittés sur un nul (1-1), en match retard comptant pour la 23^e journée de Botola Pro D1, disputé mercredi soir au Grand Stade de Tanger. Les Militaires ont pris de court les locaux dès la 12^e minute grâce à un but inscrit par Reda Slim sur un penalty obtenu en début de rencontre. Les hommes d'Abderrahim Talib n'ont pas pu maintenir cet avantage puisque les Tangérois ont réussi, de retour des vestiaires, à remettre les pendules à l'heure (61^e) sur un but de Sofian El Moudane. Réduits à dix après l'expulsion d'Imad El Rahouli à la 63^e minute, les Militaires se sont retrouvés accablés dans leur camp, cantonnés à défendre et résister aux attaquants adverses qui se sont multipliés lors des dix dernières minutes sans changer le score au tableau d'affichage. Au terme de la rencontre, le club de la capitale stagne à la sixième place du classement avec un total de 36 points, tandis que le club de Détroit est avant-dernier avec 23 unités.

Football féminin : la LNFF et la DTN ambitionnent la restructuration des clubs

Le passage au professionnalisme, un enjeu majeur de développement du football féminin.



L'examen des principaux axes de la convention d'objectifs pour le développement au centre d'une réunion de la LNFF et la DTN

d'objectifs consacrée au développement du football féminin a été au centre d'une réunion, par visioconférence tenue mercredi, entre le Comité directeur de la Ligue nationale de foot-

ball féminin (LNFF) et la Direction technique nationale (DTN). La réunion a été l'occasion de discuter les volets administratif, technique et financier de la convention d'objectifs signée le 6 août dernier dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement du football féminin au Maroc (2020-2024), a indiqué un communiqué de la LNFF publié sur le site internet de la FRMF. Lors de son allocution d'ouverture, la présidente de la LNFF, Khadija Ila a appelé tous les acteurs concernés à adhérer à ce chantier stratégique important soutenu par le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, qui vise le développement de la discipline, la restructuration des clubs et l'élargissement de la base des pratiquantes, a fait savoir le communiqué. Pour sa part, la directrice générale de la LNFF, Wafae Bekkouch a mis en exergue, en compagnie de la directrice du football féminin à la DTN, Kelly Lindsey, les aspects administratifs et techniques du Contrat d'objectifs tout en répondant aux différentes questions du membre du Comité directeur de la LNFF. Lors de cette réunion les membres du Comité directeur de la LNFF ont convenu d'approfondir le débat afin d'assurer plein succès à ce chantier et assurer au football féminin le passage au professionnalisme, conclut le communiqué.

Handball : l'équipe nationale en concentration du 25 septembre au 10 octobre

L'équipe nationale de handball entamera, du 25 septembre au 10 octobre, un stage de préparation dans la ville d'Ifrane. Ce stage intervient dans le cadre des préparatifs de la sélection nationale au Championnat du monde, prévu du 14 au 31 janvier prochain en Égypte, a indiqué la Fédération royale marocaine de handball (FRMH) dans un communiqué, ajoutant que le sélectionneur national a convoqué 18 joueurs évoluant au sein des clubs du championnat national. Afin d'assurer une participation honorable et digne du Royaume dans cet événement sportif international, la Fédération a programmé une série de stages de préparation à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, notamment des matchs amicaux internationaux avant de rejoindre l'Égypte, a précisé la même source. Les joueurs et le staff technique subiront, du 15 au 22 septembre, les visites médicales nécessaires avant le début du stage, a ajouté la FRMH, notant que les tests de dépistage de la Covid-19 seront réalisés du 22 au 24 septembre.

Affaire de corruption à IAAF : Lamine Diack, écope de 4 ans de prison

L'ancien patron de l'athlétisme mondial Lamine Diack a été condamné mercredi à Paris à quatre ans de prison, dont deux ferme, pour son implication dans un réseau de corruption visant à cacher des cas de dopage en Russie.

Cinq ans après le scandale, le Sénégalais de 87 ans, figure de l'univers sportif et président de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF), de 1999 à 2015, a été reconnu coupable de corruption active et passive et abus de confiance. Il a aussi écopé d'une amende de 500.000 euros.

Vêtu d'un boubou blanc, il a écouté sans réagir le jugement et a quitté libre la salle d'audience, laissant ses avocats, William Bourdon et Simon Ndiaye, annoncer qu'ils faisaient appel d'une décision "injuste et inhumaine".

Parmi les six prévenus, la peine la plus lourde a été prononcée contre son fils, Papa Massata Diack, resté à Dakar et qui avait refusé de comparaître au procès en juin: celui qui dirigeait le marketing à l'IAAF a été condamné à cinq ans ferme et un million d'euros d'amende. Le tribunal a maintenu le mandat d'arrêt à son encontre. Son avocat a annoncé qu'il ferait appel. Concernant Lamine Diack, la peine répond à la "gravité des faits de corruption qui vous étaient reprochés", lui a lancé la présidente de la 32^e chambre correctionnelle, Rose-Marie



Hunault. "Vous avez gravement porté atteinte à la lutte contre le dopage" et "violé les règles du jeu de la compétition sportive".

Dans cette affaire qui a secoué le monde du sport, les Diack étaient jugés pour avoir permis de retarder, à partir de fin

2011, des procédures disciplinaires à l'encontre d'athlètes russes soupçonnés de dopage sanguin.

Derrière cette indulgence, un deal rocambolesque, reconnu par Lamine Diack durant l'enquête et confirmé par le tribunal: le renouvellement de contrats de sponsoring et de diffusion de l'IAAF avec la banque d'Etat russe VTB et la télévision publique RTR, et 1,5 million de dollars pour financer l'opposition politique au Sénégal. Au procès, Lamine Diack, qui avait été décoré au Kremlin fin 2011, avait fait volte-face sur ce financement politique.

Pour le tribunal, les procédures disciplinaires avaient été retardées entre 2011 et 2014 pour au moins six athlètes russes contraints de payer.

Des violations "d'autant plus graves qu'elles ont permis à certains athlètes de participer aux JO-2012 et même de remporter des médailles" avant d'être déçus pour dopage, comme Kiriyapkin (50 km marche), ou Zaripova (3.000 m steeple), a relevé le tribunal.

Durant le procès, Lamine Diack avait concédé que les sanctions avaient été étalées mais il en avait pour lui de la survie financière de l'IAAF, un argument qui n'a pas convaincu le tribunal.



Impactés de plein fouet par la pandémie

Les fleuristes au bout du rouleau

La pandémie de la Covid-19, qui sévit dans les quatre coins du globe depuis fin décembre a paralysé bien des activités commerciales. Des secteurs entiers sont quasiment à l'arrêt. C'est

le cas des marchands de fleurs qui traversent une douloureuse période qui dure depuis le 20 mars, date du début de l'état d'urgence sanitaire. L'interdiction d'organiser des cérémo-

nies festives, mariages, baptêmes, circoncisions, a infligé le coup d'estocade à ce secteur d'activité. Comment ces marchands présents dans plusieurs marchés de la capitale économique

font-ils pour joindre les deux bouts ? Les prix de cette marchandise hautement périssable ont-ils été bradés ? Sont-ils soutenus dans cette crise sans précédent ? Les détails.

■ Karim Ben Amar
Reportage photos : Akil Macao

Les fleuristes passent par une période délicate. À l'instar de plusieurs domaines d'activités commerciale, les marchands de fleurs traversent une crise sans précédent. Depuis le vendredi 20 mars, date du début de l'état d'urgence sanitaire toujours en vigueur au Maroc, fiançailles, cérémonies de mariages, baptêmes, sont strictement interdits, et cela dans tout le pays.

Mais il se trouve que face à cette mesure salubre, pour les fleuristes, c'est la bérézina. A cet effet, l'équipe d'Al Bayane s'est rendue dans le marché de fleurs situé dans le quartier des hôpitaux, sur le boulevard Zerktoni. Il est midi lorsque nous investissons les lieux. Tous les marchands guettent le moindre client, mais ils se font, d'après les fleuristes, de plus en plus rares. Ahmed, un fleuriste ayant pignon sur rue a déclaré qu'ils traversent une crise sans précédent. « Notre activité est quasiment à l'arrêt puisque les cérémonies sont strictement prohibées ».

« Les cérémonies de mariages, de fiançailles, de baptêmes ainsi que les circoncisions ne sont pas autorisées ». Et d'ajouter « mais en plus de cela, les conférences ne sont plus d'actualité en ces temps de pandémie, alors que nous faisons un peu de chiffres grâce à ces événements ».

Les visites à l'hôpital sont très régulées depuis le début de la pandémie. A ce sujet, ce jeune trentenaire a souligné qu'« avant le nouveau coronavirus,



étant à proximité de la clinique Ibn Rochd, les familles et amis des malades achetaient des bouquets. Et de conclure « mais depuis la Covid-19, nous avons perdu cette clientèle ».

A quelques mètres de là, nous avons rencontré Abdelghani qui nous a fait part de ses souffrances. D'après lui, les prix ont carrément été bradés espérant ainsi attirer la perle rare, le client. « Il est tout de même à noter que nos prix ont été divisés par



deux afin d'encourager les consommateurs. Mais malgré cela, le client se fait rare ».

« En plus de cela, les grands bouquets qui coûtent 500Dhs sont désormais négociés entre 150 et 120 Dhs. Notre marchandise est principalement constituée de plantes aquatiques, c'est-à-dire que sa durée de vie ne dépasse pas une semaine », assure-t-il.

Les pertes sont tout aussi considérables.

**L'interdiction
d'organiser des
cérémonies festives,
mariages, baptêmes,
circoncisions, a infligé
le coup d'estocade
à ce secteur
d'activité.**



A cet effet, Abdelghani révèle que « depuis notre réouverture, nous travaillons pour le fournisseur uniquement. Nous ne dégageons pas de bénéfice, c'est plutôt tout le contraire. Les plus chanceux déplorent 1000 Dhs de perte mensuelle. D'autres, enregistrent des pertes bien plus importantes ». « A titre d'exemple, je suis au magasin depuis 9H, mais à l'heure qu'il est, je n'ai encore écoulé ne serait-ce qu'une rose », a-t-il confié. Quant aux tourtereaux, Abdelghani indique que « même les couples n'ont plus la tête à s'offrir des fleurs. Ils doivent, en cette période critique, avoir d'autres priorités », conclut-il.